



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



Introduction ROB 2024

L'exercice du DOB 2024 permet de consolider les opérations lancées depuis le début du mandat, dans le prolongement de la feuille de route qui guide l'action de Laval Agglomération depuis 2020.

Si la trajectoire ambitieuse est préservée, le contexte de préparation du budget n'en est pas moins complexe.

En effet, la préparation du budget 2024 s'inscrit dans une période inflationniste (5,2 % en 2022, prévision de 5,6 % en 2023), avec une croissance économique limitée.

En dépit du contexte compliqué, la collectivité ne perd pas de vue les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée, pour accompagner Laval Agglomération dans ses transitions et structurer un territoire attractif et viable pour tous.

- DÉFI 1. : accompagner la relance économique et engager l'agglomération dans les transitions
- DÉFI 2 : permettre un développement équilibré et solidaire des communes de l'agglomération
- DÉFI 3 : répondre collectivement et globalement aux défis climatiques et environnementaux
- DÉFI 4 : offrir un cadre de vie de qualité en conjuguant valorisation des patrimoines et offre de services
- DÉFI 5 : démocratisation de l'agglomération.

Ainsi, en 2024, la poursuite de nombreux dossiers majeurs et l'avancement de plusieurs projets d'envergure va permettre de continuer les élans du début de mandat.

Dans la même lignée, la consolidation de la stratégie de programmation pluriannuelle des investissements et les échanges autour des revues de projets doivent permettre le partage en transparence des actions structurantes sur les différents volets de compétence, qui vont pouvoir marquer le territoire de façon durable.

Table des matières

Introduction ROB 2024.....	- 1 -
Avant-propos.....	- 5 -
PARTIE A : CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE	- 6 -
A 1 La situation économique mondiale et en zone euro :.....	- 6 -
A 2 Le contexte économique français	- 9 -
A 4 Le cadre réglementaire relatif au projet de loi de finance pour 2024	- 12 -
A 5 Le cadre réglementaire relatif au projet de loi de programmation des finances publiques 2023 – 2027 (PLPFP).....	- 14 -
• Rappel des objectifs du PLPFP 2020-2023 et actualisation en cours	- 15 -
• Actualisation du PLPFP 2020-2023 : Une évolution des dépenses de fonctionnement qui doit être inférieure de 0,5 points à l’inflation à compter de 2024 mais non assortie de mesure coercitive	- 16 -
PARTIE B : LE CONTEXTE LOCAL ET LES ORIENTATIONS POUR 2024	- 18 -
BUDGET PRINCIPAL	- 18 -
1. Perspectives en matière de recettes : une croissance limitée	- 18 -
a) Impôts et taxes.....	- 19 -
I Fraction de TVA nationale (TH/CVAE) :	- 19 -
II Les autres ressources économiques : la cotisation foncière des entreprises.....	- 20 -
III Contributions directes : des taux inchangés mais une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui demeure significative en 2024	- 21 -
IV Autres recettes fiscales :	- 22 -
b) Les concours financiers de l’Etat : le financement de l’enveloppe des concours financiers de l’Etat aux collectivités devrait à nouveau peser sur l’évolution de la DGF de la Communauté à compter de 2024.....	- 23 -
c) Les produits des services.....	- 24 -
d) Scénario en matière de recettes intégré à la prospective budgétaire : synthèse	- 25 -
2. Perspectives en matière de dépenses : une croissance significative, en lien avec les nouveaux périmètres de services intégrés	- 26 -
a) Les charges à caractère général	- 26 -
b) Les dépenses de personnel	- 27 -
c) Les autres charges de gestion courante	- 27 -
d) Les relations financières avec les communes.....	- 28 -
e) Les charges d'intérêts.....	- 29 -
f) Scénario en matière de dépenses intégré à la prospective budgétaire : synthèse	- 29 -

3. Budget principal Investissement : définition du cadre de la capacité à faire sur la période 2022-2027-30 -	
a) Evolution de la CAF nette	- 30 -
b) La capacité à emprunter du budget principal sur la période 2022-2027	- 30 -
c) Synthèse de la prospective 2022-2027	- 31 -
BUDGET ANNEXES	- 31 -
1° BUDGET ANNEXE TRANSPORT	- 31 -
A) Fonctionnement	- 32 -
1- Dépenses : Les principales actions inscrites en 2024 et suivant	- 32 -
2- Recettes : les financements impactants	- 32 -
3 - Synthèse prospective de fonctionnement	- 34 -
B) Investissement	- 34 -
1- Dépenses 2024 et suivants	- 34 -
2- Recettes 2024 et suivants	- 34 -
3- BA transport : Résultats de l'intégration de la dette nouvelle	- 35 -
2° BUDGET ANNEXE EAU	- 36 -
1- Cadre stratégiques du mandat des BA Eau et assainissement : rappel des principes directeurs	- 36 -
2 – Fonctionnement : Détails et équilibres	- 36 -
• Les Charges	- 36 -
• Les recettes :	- 37 -
• Fonctionnement : Evolution des équilibres	- 37 -
3 - Investissement : détails et équilibres	- 38 -
• Les dépenses	- 38 -
• Le financement de l'investissement	- 39 -
3° BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	- 40 -
1 – Fonctionnement : Détails et équilibres	- 40 -
• Les Charges	- 40 -
• Les recettes :	- 40 -
• Fonctionnement : Evolution des équilibres	- 41 -
2- Investissement : détails et équilibres	- 41 -
• Les dépenses	- 41 -
• Le financement de l'investissement	- 42 -
4° BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	- 43 -
1- Cadre stratégiques du mandat des BA Eau et assainissement : rappel des principes directeurs	- 43 -

2- Déclinaison du plan d'actions 2024.....	- 43 -
3 – Fonctionnement : Détails et équilibres	- 43 -
• Les Charges	- 43 -
• Les recettes :	- 44 -
• Fonctionnement : Evolution des équilibres	- 45 -
4- Investissement : détails et équilibres	- 46 -
• Les dépenses	- 46 -
• Le financement de l'investissement	- 46 -
5° CONCLUSION GENERALE	- 48 -
PARTIE C : ANNEXES	- 49 -
1° Structure et gestion de l'encours de dette	- 49 -
1. Le contexte de la gestion de dette et de financement de l'Agglomération	- 49 -
a) Les conditions de taux d'intérêts	- 49 -
b) L'Agglomération se finance dans de très bonnes conditions financières.....	- 49 -
2. Projection de l'encours de dette au 31 décembre 2024	- 50 -
a) Le volume de l'encours de dette de l'Agglomération	- 50 -
b) Profil de remboursement de la dette.....	- 50 -
c) Le coût moyen de l'encours de dette.....	- 51 -
d) Impact de la dette nouvelle simulée sur l'encours de dette actuel	- 52 -
2° Informations relatives aux ressources humaines.....	- 53 -
Un effectif total de près de 520 personnes au service de la Communauté	- 53 -
a. <i>Rétrospectivement (Masse salariale consolidée = Tous budgets)</i>	- 55 -
b. <i>Prospectivement (Masse salariale consolidée)</i>	- 56 -

Avant-propos

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, un **débat sur les orientations budgétaires** de l'exercice doit se dérouler, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Celui-ci vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Conseil communautaire et les citoyens des évolutions de la situation financière de la collectivité : les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Par ailleurs, pour les communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L.2312-1), il est prévu une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le débat qui doit avoir lieu sur la base du présent rapport de présentation participe directement à l'élaboration du budget primitif pour 2024 qui traduira les orientations politiques de la communauté d'agglomération dans ses différents domaines d'intervention.

Le projet de budget primitif (BP2024) ne pourra pas être voté avec la prise en compte des résultats 2023 qui ne sont pas connus à la date d'élaboration du présent rapport.

Par ailleurs, ce document est établi sur les bases du projet de loi de finances (PLF 2024) et le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPPF) pour les années 2023 à 2027 qui a pour objet de **définir les orientations pluriannuelles des finances publiques**, ces 2 textes sont encore provisoires à ce stade. Ils peuvent être amendés lors des discussions parlementaires, en novembre et décembre 2023. Le caractère non définitif de certaines mesures et de leur impact potentiel, ne remet toutefois pas en cause les orientations budgétaires générales de l'agglomération et ses principes de gestion, exposés dans le présent rapport.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'État dans le département.

PARTIE A : CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE

Introduction

Depuis 3 ans, le contexte socio-économique a été largement chahuté, soumis à de multiples bouleversements et chocs d'ampleurs: pandémie, crise de l'énergie, tensions géo-politiques ravivées, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt, réforme fiscale, etc.

En parallèle, l'enjeu de la transition écologique et énergétique se fait sans cesse plus pressant, alors que les signes du dérèglement climatique se multiplient. La puissance publique doit également gérer l'impact des bouleversements géo-politiques, et le partage des ressources dans un contexte où "*le temps du monde fini commence*" tel que l'écrivait Paul Valéry dès 1931, en lien avec l'interdépendance généralisée planétaire.

Plus que jamais, le service public doit rassurer des habitants, répondre à l'évolution de leurs besoins, accompagner les transitions sociétales et les orientations budgétaires ne doivent pas fragiliser les équilibres financiers.

Ce rapport pose objectivement les tableaux économiques mondiaux, de la zone Euro et de la France. Si les perspectives économiques mondiales s'améliorent, la croissance reste faible et les moyens budgétaires de la puissance publique demeurent tendus.

Il précise ensuite les orientations en matière de fonctionnement et d'investissement proposées, répondant à un triple objectif : poursuivre, dans un contexte contraint, une trajectoire de projets et d'actions visant à renforcer la qualité de vie des habitants, s'inscrire dans les processus nécessaires de l'écologie positive, et conforter la maîtrise des dépenses, illustration de la poursuite de la bonne gestion du territoire.

A 1 La situation économique mondiale et en zone euro :

Source : Publications OCDE Juin 2023 et FMI Octobre 2023

- **Les perspectives économiques mondiales s'améliorent, en dépit d'une faible reprise de la croissance**

L'économie mondiale montre des signes d'amélioration mais la reprise reste fragile, sur fond de risques notables de révision à la baisse des projections. L'activité économique est encore loin d'avoir repris la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement, et les disparités se creusent entre les régions. Plusieurs forces freinent la reprise. Certaines sont dues aux conséquences à long terme de la pandémie, de la guerre en Ukraine et de la fragmentation géoéconomique accrue. D'autres sont plus conjoncturelles, notamment les effets du durcissement de la politique monétaire nécessaire pour réduire

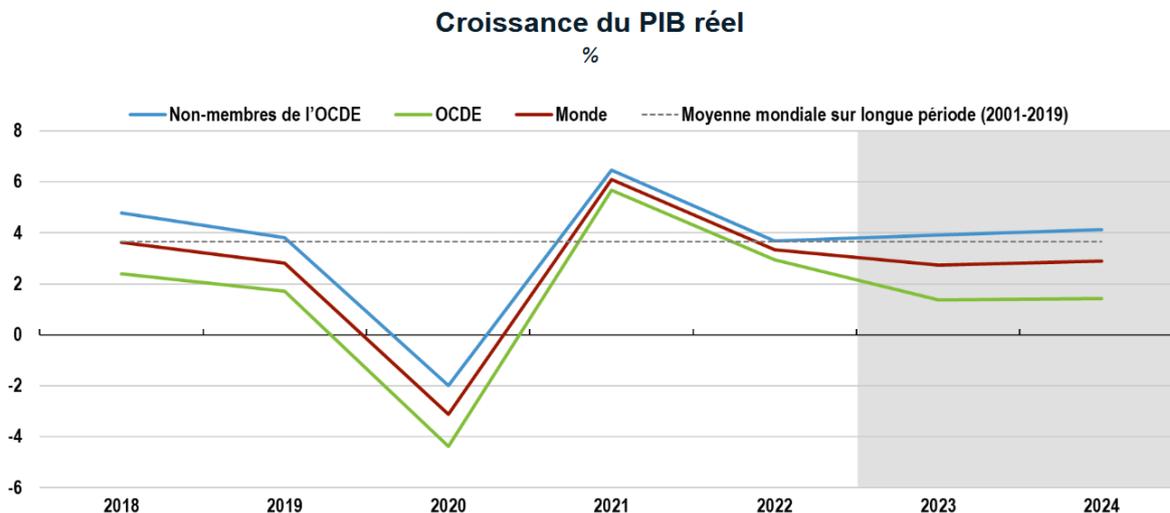
l'inflation, la suppression de l'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé et les phénomènes météorologiques extrêmes.

- **Croissance du PIB : La croissance mondiale s'est stabilisée, mais l'amélioration reste fragile : 2.7 % → 2.9%**

La croissance mondiale devrait ralentir et être ramenée de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2,9 % en 2024. Les projections restent en dessous de la moyenne historique (2000–19) de 3,8 % et les prévisions pour 2024 sont inférieures de 0,1 point de pourcentage à celles de la *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale* de juillet 2023. Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 et 1,4 % en 2024, car, si le dynamisme des États-Unis est plus fort que prévu, la croissance est inférieure aux prévisions dans la zone euro.

Les pays émergents et les pays en développement devraient voir leur croissance reculer légèrement, de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024, les prévisions ayant été revues à la baisse de 0,1 point de pourcentage en 2024 du fait de la crise du secteur de l'immobilier en Chine. Les prévisions de croissance mondiale à moyen terme, à 3,1 %, sont les plus faibles depuis plusieurs décennies, et les perspectives de voir des pays rattraper le niveau de vie d'autres pays plus avancés sont faibles. L'inflation mondiale devrait progressivement reculer, passant de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024.

La croissance mondiale devrait rester faible



Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

PROJECTIONS

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	2022	2023	2024
Production mondiale	3,5	3,0	2,9
Pays avancés	2,6	1,5	1,4
États-Unis	2,1	2,1	1,5
Zone euro	3,3	0,7	1,2
Allemagne	1,8	-0,5	0,9
France	2,5	1,0	1,3
Italie	3,7	0,7	0,7
Espagne	5,8	2,5	1,7
Japon	1,0	2,0	1,0
Royaume-Uni	4,1	0,5	0,6
Canada	3,4	1,3	1,6
Autres pays avancés	2,6	1,8	2,2
Pays émergents et pays en développement	4,1	4,0	4,0
Pays émergents et pays en développement d'Asie	4,5	5,2	4,8
Chine	3,0	5,0	4,2
Inde	7,2	6,3	6,3
Pays émergents et pays en développement d'Europe	0,8	2,4	2,2
Russie	-2,1	2,2	1,1
Amérique latine et Caraïbes	4,1	2,3	2,3
Brésil	2,9	3,1	1,5
Mexique	3,9	3,2	2,1
Moyen-Orient et Asie centrale	5,6	2,0	3,4
Maroc	1,3	2,4	3,6
Arabie saoudite	8,7	0,8	4,0
Afrique subsaharienne	4,0	3,3	4,0
Nigéria	3,3	2,9	3,1
Afrique du Sud	1,9	0,9	1,8
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,0	4,0	3,9
Pays en développement à faible revenu	5,2	4,0	5,1

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023.

Note : Pour l'Inde, les données et prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire. Les données de l'exercice 2022/2023, qui débute en avril 2022, sont présentées dans la colonne 2022. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,5 % en 2023 et de 5,7 % en 2024, sur la base de l'année civile. Pour l'Italie, les données et prévisions se fondent sur les informations disponibles au 21 septembre 2023. Pour le Royaume-Uni, les données et prévisions ne tiennent pas compte des importantes révisions statistiques publiées le 29 septembre 2023.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

IMF.org

- Les tensions inflationnistes restent fortes : 6.6% → 4.3%

En 2022, l'inflation a atteint dans le monde des niveaux jamais observés depuis des décennies. Alors que l'inflation globale a reculé depuis, l'inflation hors énergie et alimentation se révèle plus tenace. La forte inflation observée ces deux dernières années pourrait créer des anticipations d'inflation durablement élevées et compliquer l'action des banques centrales en vue de ramener l'inflation à son niveau cible.

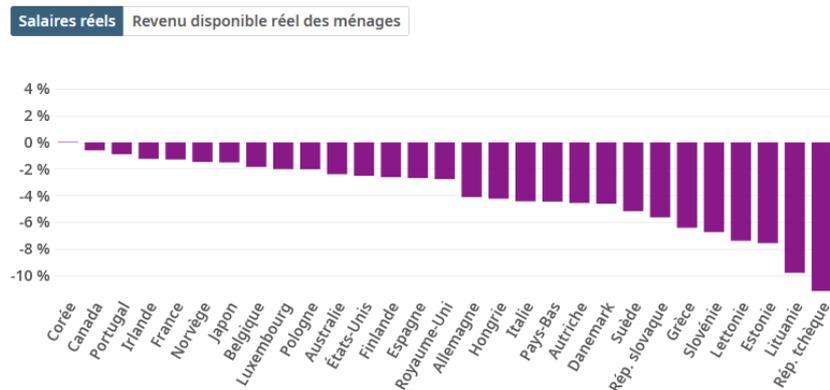
Les anticipations d'inflation à court terme ont augmenté et pourraient contribuer, en conjonction avec une pénurie de main-d'œuvre, à faire persister les pressions inflationnistes hors alimentation et énergie, ce qui nécessiterait un relèvement des taux directeurs plus fort que prévu. D'autres chocs climatiques et géopolitiques pourraient provoquer de nouvelles flambées des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

- **Salaires et revenus : Les ménages durement touchés par l'inflation mais les salaires devraient cesser de reculer en 2023**

La forte inflation, conjuguée à la modestie des hausses salariales, a entraîné un recul des salaires réels en 2022. De nombreux gouvernements ont déployé des mesures d'aide de grande ampleur pour atténuer les effets du renchérissement de l'énergie et des produits alimentaires sur les ménages. Les salaires réels devraient cesser de reculer au cours de 2023 dans la plupart des pays de l'OCDE.

Évolution des salaires réels et du revenu disponible réel des ménages

%, S2 2022 par rapport au S2 2021



Note : Les salaires réels sont mesurés par la rémunération par salarié, corrigée par le déflateur des dépenses de consommation. S2 signifie deuxième semestre.
Source : Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2023.

A 2 Le contexte économique français

- **Une activité ralentie en 2023 mais qui repartirait à la hausse ensuite :**

L'année 2023 reste donc marquée par une atténuation des effets négatifs des différents chocs sur l'activité (*Guerre en Ukraine, augmentation du prix des matières premières et de l'énergie, hausse des taux d'intérêt, retour d'une inflation forte.....*), les prix des matières premières s'étant largement détendus et le pic d'inflation ayant été dépassé, engendrant un nouvel élan de l'activité au second trimestre de l'année. Cependant, dans un contexte d'incertitude qui se maintient et de taux d'intérêt et de prix qui restent élevés, la croissance serait encore modérée en 2023 (+1,0%). En 2024, elle repasserait au-dessus de son rythme tendanciel (+1,4%), soutenue par un rebond du pouvoir d'achat, qui bénéficierait de revenus salariaux plus dynamiques que les prix, et des effets de rattrapage partiel concernant la consommation des ménages et les échanges extérieurs.

Pour les années suivantes, la croissance s'établirait à +1,7% en 2025 et 2026 et à +1,8% en 2027. Les chiffres 2023-2024 restent globalement proches, bien que légèrement supérieurs pour 2024, des dernières prévisions réalisées par les principales instances politiques et économiques (Banque de France, Commission Européenne, FMI, OCDE).



Tableau 5 : Evolution du PIB français (moyenne annuelle, %)

Croissance annuelle en %	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PIB (volume)	2,5%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%
Déflateur du PIB	3,0%	5,7%	2,5%	1,8%	1,6%	1,6%

Source : RESF 2024

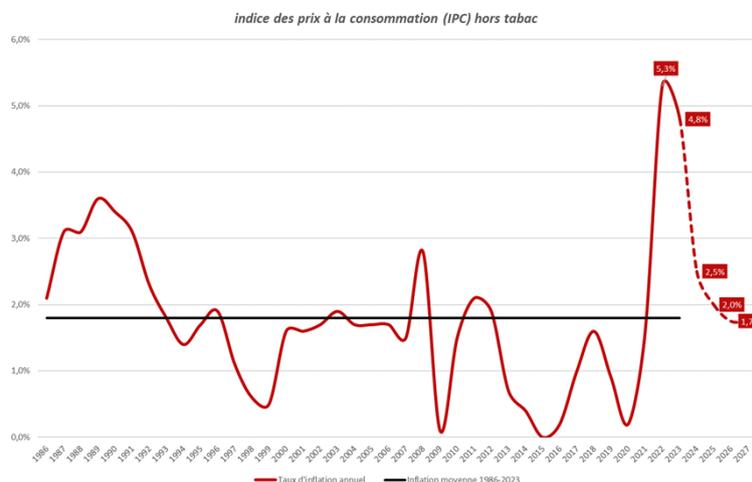
Tableau 6 : Estimation de l'évolution du PIB français par d'autres organismes (moyenne annuelle, %)

Croissance annuelle en %	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Banque de France - septembre 2023	2,5%	0,9%	0,9%	1,3%	n.d.	n.d.
Commission européenne - septembre 2023	2,5%	1,0%	1,2%	n.d.	n.d.	n.d.
FMI - octobre 2023	2,5%	1,0%	1,3%	1,8%	1,7%	1,5%
OCDE - septembre 2023	2,5%	1,0%	1,2%	n.d.	n.d.	n.d.

Sources : Bdf : Projections macroéconomiques - 18 septembre 2023 ; Commission européenne : Prévisions économiques de l'été 2023 - 11 septembre 2023 ; FMI : Perspectives de l'économie mondiale - octobre 2023 (base de données) ; OCDE : Perspectives économiques de l'OCDE - rapport intermédiaire - septembre 2023

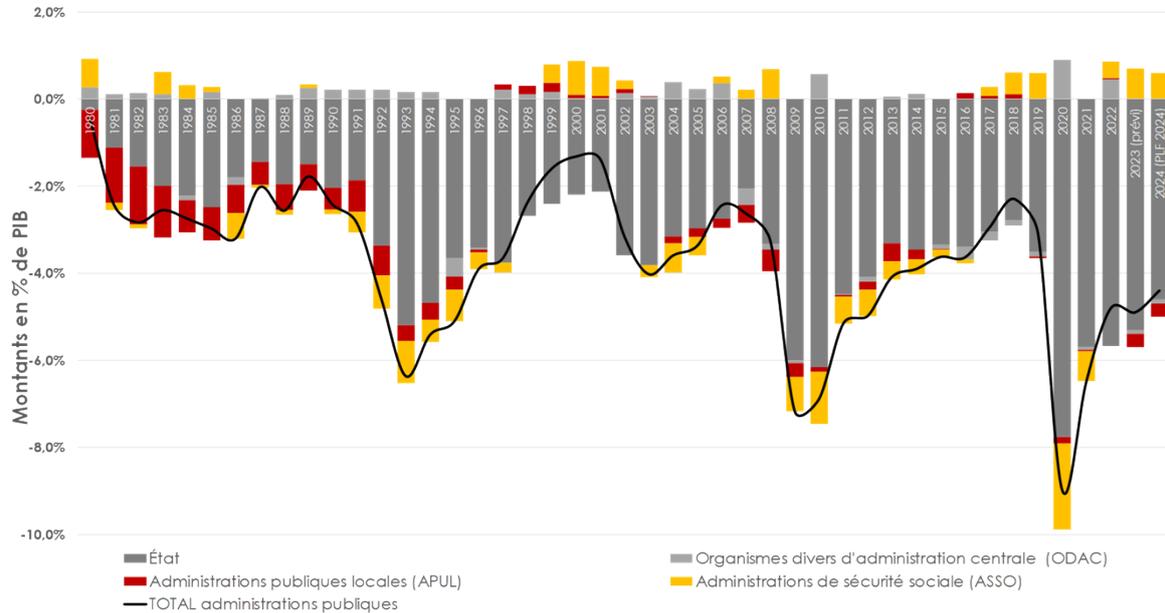
- **Une inflation en baisse mais un niveau de prix qui demeure toujours élevé en 2024**

L'inflation devrait fortement refluer à partir de 2024, pour s'établir à +2,5%, notamment sous l'effet de la poursuite du ralentissement des prix alimentaires et industriels déjà entamée à l'été 2023, dans le sillage de la dégrise des cours des matières premières et des prix de production. L'inflation serait à cet horizon principalement tirée par les prix des services, soutenus par la dynamique des salaires. L'inflation serait ensuite de 2% en 2025 et 1,75% à compter de 2027.



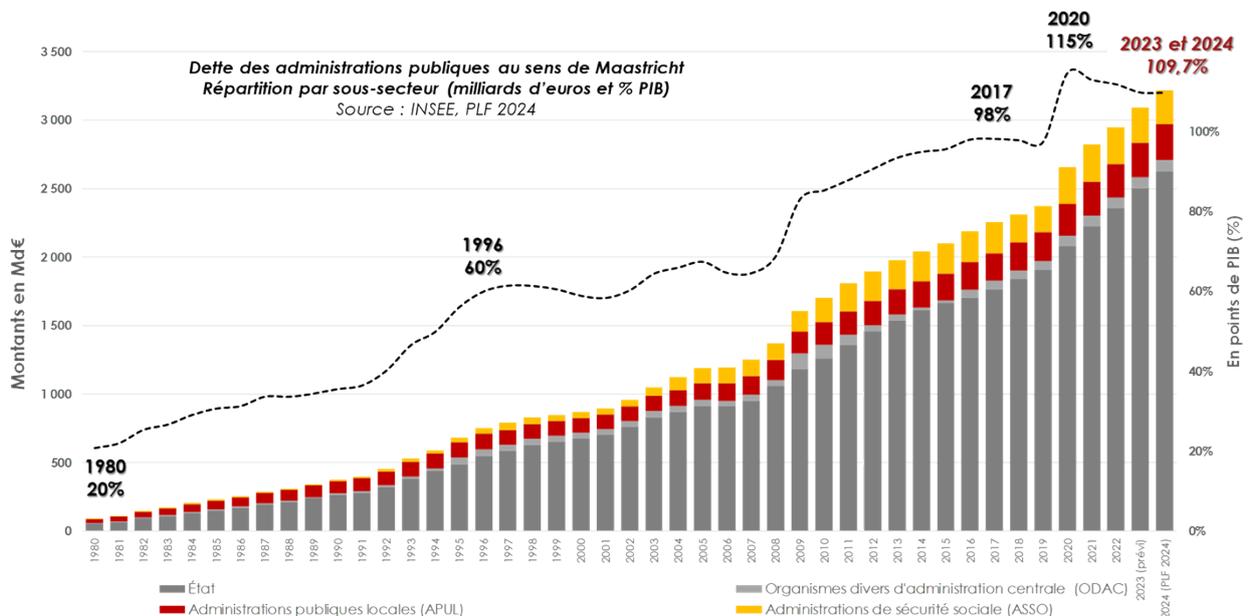
- **Un déficit public prévisionnel 2023 de 139 Md€ représentant 4,9% du PIB**

Des projections de baisse du déficit public maintenues à la baisse en 2024 pour revenir progressivement aux règles budgétaires européennes. *Critères de Maastricht (Niveaux de déficit et de dette publics limités à respectivement 3% et 60% du PIB)*



- **L'endettement public français demeure élevé : 109,7% du PIB**

Rappel du contexte : L'endettement public prévisionnel 2023 et 2024 reste élevé, soit 3 091 Md€ en 2023 et représentant 109,7% du PIB en 2023 et 2024



A 4 Le cadre réglementaire relatif au projet de loi de finance pour 2024

- **Le projet du gouvernement**

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le **déficit public** serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et **réduit à 4,4% en 2024**, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le **déficit budgétaire** de l'État atteindrait **144,5 milliards d'euros (Md€)** en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la **dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%**. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des **dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024**.

- **Les principaux points du budget 2024**

1- Les mesures pour les particuliers

Le PLF 2024 prévoit, comme c'est le cas chaque année (hors 2012 et 2013) l'**indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation** (soit un rehaussement de 4,8%).

Pour soutenir les ménages les plus modestes, l'**indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales** (allocations familiales, revenu de solidarité active..) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. Les retraites seront revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril.

Le prêt à taux zéro (PTZ), destiné à financer la première accession à la propriété, qui devait s'éteindre fin 2023, **est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue**. Il ne financera donc plus les constructions de maisons individuelles. L'éco-PTZ, permettant d'effectuer des travaux de rénovation, est également prolongé de quatre ans.

Le régime fiscal du **plan d'épargne avenir climat (PEAC)**, créé par le projet de loi relatif à l'industrie verte, est précisé. Les revenus de ce produit d'épargne, réservé aux jeunes de moins de 21 ans, seront exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Plusieurs mesures sont prises ou reconduites en faveur des étudiants : revalorisation des bourses sur critères sociaux, prolongation du gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences universitaires....

2- Les mesures pour l'emploi et les entreprises

3,9 Md€ de crédits sont budgétés pour les **aides à l'embauche d'alternants**. La gratification par l'État depuis la rentrée 2023 des périodes de stage des lycéens professionnels représente, quant à elle, 468 millions d'euros.

Le PLF 2024 transpose en droit interne la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022. Un **niveau minimal d'imposition de 15%** est instauré sur les bénéficiaires **des groupes d'entreprises multinationales** qui sont implantés en France et **des grands groupes nationaux** qui développent leurs activités uniquement en France. Ce nouvel impôt, dont les recettes seront collectées à partir de 2026, sera distinct de l'impôt sur les sociétés.

Le texte repousse à 2027 la suppression de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

3- Les mesures pour la transition écologique

Le PLF pour 2024 consacre **40 Md€ de crédits à la transition écologique** (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État (soutien à MaPrimeRénov'...);
- verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles ;
- transition de l'agriculture et protection des forêts ;
- préservation de la biodiversité et plan eau ;
- compétitivité verte (**création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte - C3IV...**) ;
- transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...);
- soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

La 4^e édition du rapport sur l'impact environnemental du budget, dit "**budget vert**", est publiée en annexe du PLF.

4- Les mesures pour les collectivités territoriales

Le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre courant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Le tiers de la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024 est financé par 30 millions d'euros.

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la **taxe**

d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

5- La lutte contre la fraude

Les moyens de l'administration fiscale sont renforcés. Le cadre juridique applicable aux fraudes à la TVA est adapté aux enjeux de l'économie numérique. Les règles de la TVA à l'importation sont ajustées (livraison directe ou dropshipping).

Un régime de sanctions gradué applicable à l'ensemble des **fraudes aux aides publiques** est instauré. Un délit autonome de mise à disposition d'instruments de **facilitation de la fraude fiscale** (moyens, services, actes) est créé. Les sanctions complémentaires en cas de fraude fiscale aggravée sont complétées (privation temporaire du bénéfice de réductions et crédits d'impôt sur le revenu ou sur la fortune immobilière).

6- Les budgets des ministères et les effectifs publics

Le **budget de l'Éducation nationale**, premier budget de l'État, s'établira à 64,2 Md€ en 2024 (soit +3,9 Md€ par rapport à 2023). La revalorisation des **rémunérations des enseignants** à la rentrée scolaire 2023 et la mise en place du "pacte enseignant" sont concrétisées (2,8 Md€). Les missions complémentaires du pacte enseignant sont provisionnées (900 millions d'euros (M€)).

Dans la continuité de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, les crédits de la **mission "Défense"** augmenteront de 3,3 Md€ en 2024, soit à 47,2 Md€.

En 2024, les **moyens de l'Intérieur** prévus par la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) permettront de financer le dispositif de sécurité en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (vidéoprotection, lutte anti-drones). Les crédits de la mission "sport" seront également largement consacrés aux jeux.

Les **crédits de la justice** augmentent conformément à la trajectoire du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice (+0,5 Md€ par rapport à la loi de finances du 30 décembre 2022 pour 2023).

En 2024, le plafond d'autorisation des emplois dans la fonction publique d'État (FPE) est fixé à 1 987 484 équivalents temps plein (ETP). Les mesures programmées pour la FPE, dont une **augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024**, sont budgétées à hauteur de 3,7 Md€.

A 5 Le cadre réglementaire relatif au projet de loi de programmation des finances publiques 2023 – 2027 (PLPFP)

Ce projet de loi de programmation des finances publique est encore en cours d'examen au parlement. Ainsi, il n'est pas à ce jour figé et peut être amené à évoluer prochainement via des amendements.

- **Rappel des objectifs du PLPFP 2020-2023 et actualisation en cours**

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2023 à 2027 ambitionne de **réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique** et les **prélèvements obligatoires**, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

Le texte, déposé il y a plus d'un an, a été actualisé par le gouvernement le 28 septembre 2023, lors de l'engagement de sa responsabilité sur la base de l'article 49.3 en nouvelle lecture devant l'Assemblée nationale.

Le projet de LPFP actualisé prévoit ainsi de **ramener le déficit public sous la barre des 3% du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans**. Après une stabilisation à 4,8% en 2022 et 4,9% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,4% en 2024, à 3,7% en 2025 puis 3,2% en 2026 **pour atteindre 2,7% en 2027**. Parallèlement, **la dette publique** serait relativement stable à 109,7% du PIB en 2023 et 2024, à 109,6% en 2025, à 109,1% en 2026 avant de **baisser à 108,1% en 2027** (contre 111,8% pour 2022).

Pour maîtriser les dépenses publiques, le texte envisage une croissance moyenne en volume de la dépense publique à 0,6% sur la période 2022-2027. En 2023, les dépenses publiques hors crédits d'impôts diminueraient en volume de 1,3% du fait de la réduction des mesures exceptionnelles liées aux crises énergétique et sanitaire, soit une progression des dépenses de 0,5%. La dépense publique rapportée au PIB passerait ainsi de 55,9% en 2023 à 53,8% en 2027. Cet effort pèse avant tout sur l'État et les administrations centrales, dont les dépenses doivent diminuer en volume de 0,9% chaque année, hors charge de la dette. **Dans le même temps, les collectivités territoriales doivent diminuer leur volume de dépenses de 0,3% par an**. Les dépenses des administrations de sécurité sociale devraient connaître une progression de 0,4% chaque année.

Le gouvernement n'est pas revenu sur la suppression votée au Sénat en première lecture de l'article 23 du texte, qui instaurait des pactes de confiance. Ces pactes de confiance imposaient aux collectivités locales de participer à l'effort de redressement des comptes publics, avec une progression des dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point pour quelque 500 collectivités.

Le projet de loi prévoit notamment :

- la trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, **avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps (à trois ans maximum à partir de 2024) ;**
- le cadre financier pluriannuel des administrations publiques centrales, **avec un objectif "au plus" de stabilité globale des schémas d'emploi d'ici 2027**, donc de possible diminution ;
- le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales pour la période 2023-2027. Le montant a été actualisé sur la base de la loi de finances pour 2023 et du projet de loi de finances pour 2024 ;

- **une diminution de l'impact environnemental du budget de l'État en réduisant de 30% le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement ("dépenses brunes") et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte**, entre la loi de finances pour 2022 et le projet de loi de finances pour 2027 (contre 10% dans le projet de loi initial). Les dépenses liées aux mesures de relance sont exclues du calcul ;
 - **des dispositifs d'aides aux entreprises** limités à trois ans maximum (contre cinq ans dans le projet de loi initial) à partir de 2024 et le conditionnement du renouvellement de ces dispositifs à une évaluation de leurs efficacité et coût ;
 - les objectifs et le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale, **avec un pilotage et un bornage dans le temps des niches sociales (à trois ans)**, chaque prorogation de niche sociale étant conditionnée à une évaluation des caractéristiques des bénéficiaires ainsi que de l'efficacité et du coût de la mesure ;
 - l'**interdiction** (réitérée) pour les **organismes divers d'administration centrale (ODAC)** de contracter des **emprunts de plus de douze mois**.
- **Actualisation du PLPFP 2020-2023 : Une évolution des dépenses de fonctionnement qui doit être inférieure de 0,5 points à l'inflation à compter de 2024 mais non assortie de mesure coercitive**

1- **Précédemment**, le PLPFP 2023-2027 imposait des objectifs réglementairement contraints d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (ODEDEL) des collectivités territoriales et de leur groupement à fiscalité propre, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, comme suit :

ARTICLE 16	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution <u>nominale</u> des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre	3,80%	2,50%	1,60%	1,30%	1,30%

En cas de non-respect des objectifs croisé au plan individuel et national de la catégorie, la collectivité devait être sanctionnée et un accord de retour à la trajectoire avait l'obligation d'intervenir (Contrat de Cahors/Pacte de confiance).

2- Actualisation du PLPFP novembre 2023 :

a) Une évolution des dépenses de fonctionnement qui doit être inférieure de 0,5 points à l'inflation à compter de 2024

Pour tenir cet objectif de retour sous les 3% de déficit public à l'horizon 2027, les APUL (Administrations Publiques Locales) doivent contribuer à hauteur de près de 20% en poids à

l'effort national de réduction du déficit public. A horizon 2027, le solde public des APUL devra être excédentaire (cible : +0,4% du PIB).

Cette trajectoire passe par un plafond annuel des dépenses des administrations publiques locales qui conduit à une réduction en volume (hors inflation) de 0,5 point par an. **Cet objectif n'est pas assorti de contrainte ni de sanction en cas de non-respect, contrairement aux principes mis en place au moment des contrats de Cahors.**

En points du PIB	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble des administrations publiques	-9,0%	-6,5%	-4,8%	-4,9%	-4,4%	-3,7%	-3,2%	-2,7%
Administrations publiques centrales (Etat + ODAC)	-6,9%	-5,8%	-5,2%	-5,4%	-4,7%	-4,3%	-4,2%	-4,1%
Administrations publiques locales	-0,1%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	0,2%	0,4%
Administrations de sécurité sociale	-2,0%	-0,7%	0,4%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%

Evolution annuelle en %	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement (évolution en valeur)	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%
Inflation prévisionnelle (IPC hors tabac)	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%
Dépenses de fonctionnement (évolution en volume)	0,00%	-0,50%	-0,50%	-0,45%	-0,45%

Source : Ressources Consultants finances

b) Un désendettement des APUL qui doit conduire à un encours de dette 2027 égal à celui de 2022

- La réduction du ratio d'endettement public de -3,7 points entre 2022 et 2027 repose dans le PLPFP sur une division par 2 du ratio d'endettement des administrations de sécurité sociale et une réduction de près de -20% du ratio d'endettement des administrations publiques locales. Ces diminutions des ratios d'endettement de ces 2 administrations publiques permettraient de compenser la hausse de l'endettement de l'Etat et des ODAC et de, in fine, légèrement réduire l'endettement public global à horizon 2027.
- Cette trajectoire de l'endettement des APUL à horizon 2027 prévue dans le nouveau PLPFP revient à retrouver, en montants, un encours de dette des APUL en 2027 égal à celui de 2022 soit 246 Md€.

En points du PIB	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble des administrations publiques	114,7%	112,9%	111,8%	109,7%	109,7%	109,6%	109,1%	108,1%
Administrations publiques centrales (Etat + ODAC)	93,1%	92,1%	92,2%	91,6%	92,4%	93,5%	94,5%	95,4%
Administrations publiques locales	9,9%	9,8%	9,3%	9,0%	8,9%	8,8%	8,3%	7,6%
Administrations de sécurité sociale	11,7%	11,0%	10,2%	9,1%	8,4%	7,4%	6,3%	5,1%

Dette publique : administrations publiques locales (APUL) En Milliards d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette des APUL en % du PIB	8,8%	8,7%	8,6%	9,9%	9,8%	9,3%	9,0%	8,9%	8,8%	8,3%	7,6%
PIB retenu exprimé en Md€	2 297	2 363	2 438	2 318	2 502	2 639	2 818	2 931	3 033	3 134	3 242
Encours de dette des APUL en Md€	201	206	211	230	245	245	254	261	267	260	246
Evolution nominale annuelle		2,2%	2,3%	9,1%	6,7%	-0,1%	3,6%	2,8%	2,3%	-2,5%	-5,3%

Source : Ressources Consultants finances

BUDGET PRINCIPAL

1. Perspectives en matière de recettes : une croissance limitée

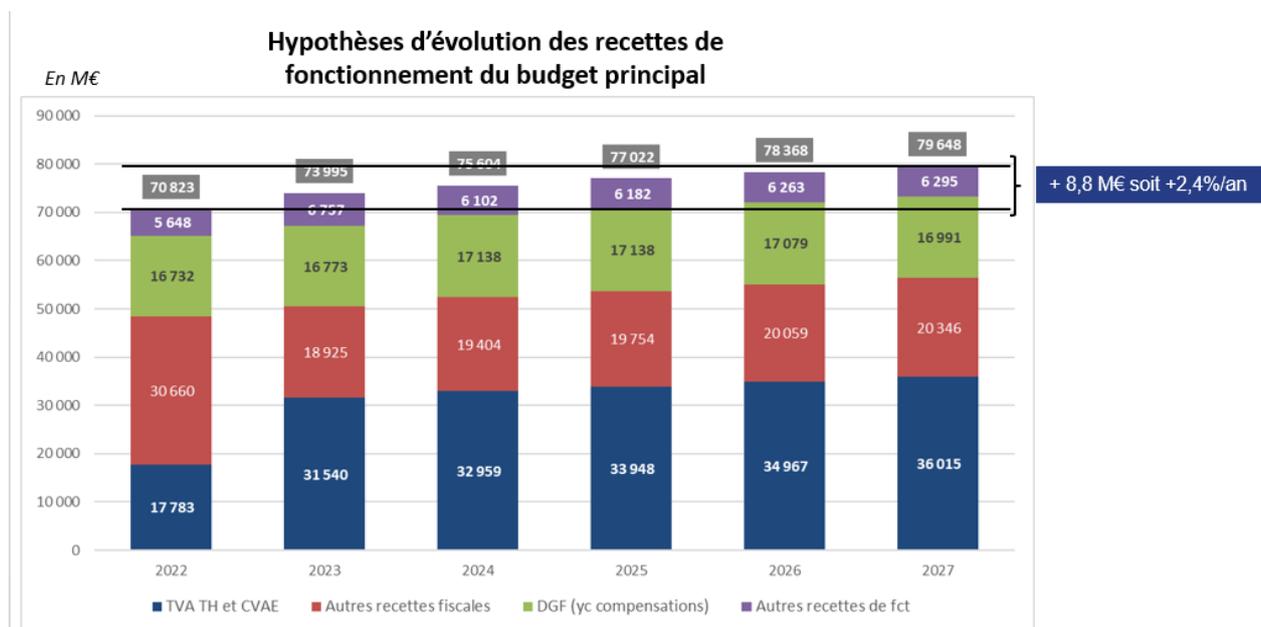
Moyenne de +2,4 % / an sur la période 2022-2027 (-0,2%/an en évolution réelle)

Les recettes de fonctionnement évoluent de + 8,8M€ sur la période 2022-2027 passant de 70,8M€ à 79,6 M€ soit +2,4 % par an.

Cette hausse de produits de fonctionnement courant repose principalement sur :

- Les produits des services : + 15% (intégration Aquabulle et remboursements de frais mutualisés)
- Les impôts et taxes : + 85 %

Suite à la suppression de la CVAE et sa substitution à une recette de seconde fraction de TVA nationale supplémentaire, la TVA totale (TH et CVAE) représente depuis 2023 43% des ressources de Laval Agglomération. Ce constat est confirmé en 2024. La progression de cette part importante des recettes est donc tributaire de la dynamique de la croissance française sur laquelle la collectivité locale n'a pas de prise.



a) Impôts et taxes

I Fraction de TVA nationale (TH/CVAE) :

❖ Fraction TVA nationale – Part CVAE : Progression en moyenne de 0,4 M€ par an.

Pour rappel, le produit de CVAE perçu par les collectivités locales est remplacé depuis 2023 par l'attribution d'une nouvelle fraction de TVA. Pour les communes et EPCI, le produit de TVA_CVAE se compose d'une part fixe (socle) et d'une part dynamique (fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET)).

- La part fixe est égale au produit de CVAE moyen 2020-2023.
- Le FNAET dépend de la croissance de la TVA nationale et est répartie entre les EPCI, à compter de 2025, pour un tiers en fonction de valeur locative foncière CFE et pour deux tiers en fonction des effectifs salariés (projet de décret présenté au CFL le 26/09/2023). Pour 2023 et 2024, la clé retenue correspond à celle utilisée pour la répartition de la CVAE (un tiers en fonction de la valeur locative foncière et deux tiers en fonction des effectifs salariés).
- 2023 : la TVA provisoire (LF 2023) et notifié aux collectivités est en hausse de 6,1% par rapport à la TVA définitive 2022. Cette prévision a été révisée dans le PLF 2024 à +3,7% et fera l'objet d'ajustement des acomptes versés en octobre 2023. Cet écart entre la prévision et le montant révisé s'explique, non pas par une moindre dynamique de la TVA brute collectée par l'Etat, mais par une augmentation des dégrèvements et remboursements versés aux entreprises, lesquels conduisent à une TVA nette en hausse de 3,7%.
- Pour 2024, le montant retenu est celui figurant au PLF 2024, soit 4,5%. Pour les années suivantes, par prudence, les hypothèses retenues pour la prospective se situent à un niveau légèrement inférieur à la variation issue de la combinaison des hypothèses de croissance du PIB et de l'inflation, à savoir 3% par an contre 3,6% en moyenne.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Part fixe (a)	12 795	12 795	12 795	12 795	12 795	12 795	12 795	12 795
FNAET notifiée (b)	766	1 071	1 487	1 915	2 356	2 811	3 279	3 761
FNAET révisée (b')	473	1 071	1 487	1 915	2 356	2 811	3 279	3 761
Part TVA - CVAE totale (a+b')	13 269	13 866	14 282	14 710	15 152	15 606	16 075	16 557
<i>Evolution TVA CVAE Laval Agglo</i>	<i>3,7%</i>	<i>4,5%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>
<i>Evolution TVA nationale</i>	<i>3,7%</i>	<i>4,5%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>

❖ Fraction TVA nationale – Part TH : Progression en moyenne de 0,6 M€ par an.

La TVA / TH notifiée en 2022, 16,7 M€, a été révisée en octobre 2022 à 17,8 M€ et son montant définitif, 17,6 M€ notifié en mai. Cet écart de 0,16 M€ entre le montant révisé 2022 et le montant définitif 2022 sera prélevée en 2023.

Pour 2023, le PLF 2024 a révisé à la baisse la TVA 2024 et prévoit une augmentation de 3,7% contre 6,1% notifié en avril. Compte tenu de cette révision et de la régularisation de 2022, la « TVA nette » qui figurera au CA 2023 sera de 18,1 M€.

Pour les années suivantes, l'hypothèse de croissance s'applique à la TVA révisée n-1. La prospective n'intègre pas d'écart entre les TVA notifiées, révisées et définitives.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Notifiée n	16 697	18 690	19 094	19 666	20 256	20 864	21 490	22 135	22 799
Révisée n (a)	17 783	18 271	19 094	19 666	20 256	20 864	21 490	22 135	22 799
Régularisation n-1 (b)		-164	0	0	0	0	0	0	0
TVA TH au CA n (a+b)	17 783	18 108	19 094	19 666	20 256	20 864	21 490	22 135	22 799
<i>TVA définitive n-1</i>		<i>17 619</i>	<i>18 271</i>	<i>19 094</i>	<i>19 666</i>	<i>20 256</i>	<i>20 864</i>	<i>21 490</i>	<i>22 135</i>
Evo. Notifiée n / révisée n-1		5,1%	4,5%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Evo. Notifiée n / définitive n-1		6,1%	4,5%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Evo. Révisée n / définitive n-1		3,7%	4,5%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
TVA TH au CA n	17 783	18 108	19 094	19 666	20 256	20 864	21 490	22 135	22 799
<i>Croissance TVA au CA</i>		<i>325</i>	<i>986</i>	<i>573</i>	<i>590</i>	<i>608</i>	<i>626</i>	<i>645</i>	<i>664</i>

II Les autres ressources économiques : la cotisation foncière des entreprises

Le projet de loi de finances pour 2024 n'apporte pas de modification à la cotisation foncière des entreprises. L'abattement de 50% des bases pour les établissements industriels voté en loi de finances pour 2021 est maintenu et toujours compensé par l'Etat. Compte tenu de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2024 (cf. infra), qui s'applique aux bases des établissements industriels (et non aux autres locaux professionnels et commerciaux), l'évolution nominale des bases de CFE est estimée moins élevée qu'en 2023 (2,9 % contre 5,9 %) en partant de l'hypothèse d'une augmentation physique des bases limitée à + 0,5% / an à compter de 2024.

Montants	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Etablissements industriels : Comptable a	29 477	31 573	32 899	33 754	34 430	35 032
+ Autres locaux professionnels et comrr	25 622	26 769	27 202	27 643	28 083	28 535
= Base brute foncière de référence	55 099	58 342	60 101	61 398	62 513	63 568
+ Excédent bases minimum	9 261	10 094	10 518	10 791	11 007	11 200
= Base brute large	64 360	68 436	70 619	72 189	73 520	74 767
- Réductions de base	16 347	17 597	18 300	18 755	19 116	19 439
= Base nette avant ajustement	48 013	50 839	52 319	53 433	54 404	55 328
- Ajustement	169	179	184	188	192	195
= Base nette	47 844	50 660	52 135	53 245	54 212	55 134

Evolutions	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ev° physique base nette	6,3%	2,1%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Ev° nominale base nette	8,4%	5,9%	2,9%	2,1%	1,8%	1,7%

III Contributions directes : des taux inchangés mais une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui demeure significative en 2024

Depuis la loi de finances pour 2017, le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives est déterminé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) au cours de l'année précédente (de novembre n-2 à novembre n-1). Ainsi, le coefficient d'actualisation 2024 sera fonction de l'évolution de l'IPCH de novembre 2022 à novembre 2023. Compte tenu du dernier IPCH publié par l'INSEE d'octobre 2023 (provisoire), le coefficient d'actualisation se situerait aux alentours des 4,2 % pour 2024. Ce coefficient s'appliquera aux locaux d'habitation et aux locaux industriels. Les valeurs locatives des autres locaux professionnels sont revalorisées chaque année selon un coefficient d'évolution défini dans chaque département. Pour le département de la Mayenne, il est proposé de retenir sur la période l'indice de 2023, à savoir 0,8%..

Cependant, considérant la structure de la fiscalité du FB dans le budget de Laval Agglomération, en intégrant une évolution physique positive des bases brutes de FB / locaux d'habitation de 1% chaque année et de + 0% pour les bases des locaux industriels et commerciaux à compter de 2024, l'évolution nominale des bases nettes de Foncier Bâti Habitation et Industriels/Commerciaux (intégrant donc la revalorisation annuelle des valeurs locatives) s'élève à + 4,2% en 2024, + 2,9 % en 2025, +2,4% en 2026

Il convient en effet de rappeler que pour LA, la part des autres locaux professionnels dans les bases de CFE s'élève à 53 % en 2022.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ev° physique base nette habitation	-8,4%	0,1%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Ev° nominale base nette habitation	-5,2%	7,2%	5,2%	3,6%	3,0%	2,8%
Ev° physique base nette loc indus et com	22,3%	2,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ev° nominale base nette loc indus et com	24,1%	6,4%	2,2%	1,5%	1,2%	1,1%
Ev° physique base nette	0,8%	1,1%	0,6%	0,7%	0,7%	0,7%
Ev° nominale base nette	3,6%	6,9%	4,2%	2,9%	2,4%	2,2%

La simulation s'appuie sur les évolutions suivantes projetées :

Foncier bâti et TH (locaux d'habitation et locaux industriels)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Actualisation forfaitaire des bases	7,1%	4,2%	2,6%	2,0%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%

Foncier Bâti autres locaux professionnels

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Coef. d'actualisation des locaux professionnels	1,008	1,008	1,008	1,008	1,008	1,008	1,008	1,008

La prospective n'intègre pas d'augmentation de la fiscalité sur le Foncier Bâti (FB), le FNB (Foncier Non Bâti), la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), TASCOM (Taxes sur les surfaces commerciales) sur l'ensemble de la période. Au final, les contributions directes évoluent donc comme suit : +2,7 % en 2024 (18 M€), + 1,9% en 2025 (18,35M€), +1,7 % en 2026 (18,655M€)

Bases nettes	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taxe d'habitation	5 322	5 699	5 939	6 093	6 215	6 324
Foncier bâti	125 875	134 552	140 160	144 218	147 693	150 965
Foncier non bâti	5 096	5 486	5 716	5 865	5 982	6 087
Cotisation foncière des entreprises	47 844	50 660	52 135	53 245	54 212	55 134

Taux	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taxe d'habitation	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%
Foncier bâti	0,36%	0,36%	0,36%	0,36%	0,36%	0,36%
Foncier non bâti	3,97%	3,97%	3,97%	3,97%	3,97%	3,97%
Cotisation foncière des entreprises	26,03%	26,03%	26,03%	26,03%	26,03%	26,03%

Produits	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produit taxe d'habitation	612	655	683	701	715	727
+ Produit foncier bâti	454	486	506	521	533	545
+ Produit foncier non bâti	202	218	227	233	237	242
+ Produit cotisation foncière des entrepr	12 454	13 187	13 571	13 860	14 111	14 351
+ Produit CVAE	12 598					
+ Produit IFER	805	840	874	891	909	927
+ Produit TA FNB	0	231	236	240	245	245
+ Produit TASCOM	1 905	1 905	1 905	1 905	1 905	1 905
+ Rôles supplémentaires	222	0	0	0	0	0
= Produit contributions directes	29 246	17 521	18 000	18 350	18 655	18 942
	0,2%	-40,1%	2,7%	1,9%	1,7%	1,5%

IV Autres recettes fiscales :

- **FPIC** (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : Maintien d'une recette de 1M€ chaque année à compter de 2024 (0,836M€ nets après reversement de contribution).
- **Reversement de fiscalité** (ou recette sur les paris hippiques) : maintien d'une recette de +124 K€/an à compter de 2024.
- **Reversement de FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : Maintien de +443K€ à compter de 2024
- **Taxe de séjour** : Maintien d'un produit de +260 K€ / an à compter de 2024
- **Taxe GEMAPI** (Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) : Maintien d'un produit de + 390 K€ à compter de 2024. (Reversement aux syndicats de Bassin)

Considérant l'ensemble de ces éléments, les impôts et taxes progressent de manière nominale (inflation comprise) de +3,7 % en 2024 (+1,9M€), et + 2,5% / an à compter de 2025.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Impôts et taxes (73)	49 510	51 291	53 177	54 515	55 839	57 175
Variation	1 724	1 781	1 886	1 338	1 324	1 336
Evolution nominale	3,6%	3,6%	3,7%	2,5%	2,4%	2,4%
Contributions Directes	29 246	17 521	18 000	18 350	18 655	18 942
Variation	61	- 11 725	479	349	306	287
Evolution nominale	0,2%	-40,1%	2,7%	1,9%	1,7%	1,5%
Reversements conventionnels reçus	115	124	124	124	124	124
Variation	115	9	0	0	0	0
Evolution nominale	0,0%	8,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Reversement FNGIR	443	443	443	443	443	443
Variation	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Attribution FPIC	1 254	1 013	1 000	1 000	1 000	1 000
Variation	- 98	- 241	- 13	0	0	0
Evolution nominale	-7,3%	-19,2%	-1,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe Gemapi	371	390	390	390	390	390
Variation	1	19	0	0	0	0
Evolution nominale	0,2%	5,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit TVA transférée	17 783	18 272	19 094	19 667	20 257	20 865
Variation	1 555	489	822	573	590	608
Evolution nominale	9,6%	2,7%	4,5%	3,0%	3,0%	3,0%
Fraction TVA (CVAE)		13 268	13 865	14 281	14 709	15 151
Variation			597	416	428	441
Evolution nominale			4,5%	3,0%	3,0%	3,0%
Taxe de séjour	302	260	260	260	260	260
Variation	95	- 42	0	0	0	0
Evolution nominale	45,6%	-13,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

b) Les concours financiers de l'Etat : le financement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités devrait à nouveau peser sur l'évolution de la DGF de la Communauté à compter de 2024

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixée à 27,1 milliards d'euros en 2024. La hausse de 222,5 millions d'euros par rapport à 2023, est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Avec cette enveloppe supplémentaire, plus de 60 % des communes devraient voir leur DGF "augmenter" en 2024.

Pour rappel, la DGF des EPCI comporte 2 parts :

- 1^{ère} part : Dotation d'intercommunalité : Evolue en fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscale.
- 2^{ème} part : Dotation de compensation (ancienne part salaires) : C'est sur cette part que l'Etat prélève pour financer les mécanismes d'écrêtement et redéployer les crédits entre les composantes de la DGF. Ces minorations, modulées en fonction de la richesse des collectivités, permettent, dans le contexte de stabilisation en valeur des dotations précité,

de financer l'accroissement mécanique des dotations forfaitaires de la DGF du fait de l'augmentation de la population, et l'accroissement des dotations de péréquation.

La loi de finances 2024 prévoit une augmentation de l'enveloppe dotation d'intercommunalité financée par l'Etat et par un prélèvement sur la dotation de compensation des EPCI.

A moyen terme, les crédits de la dotation de compensation ont vocation à "basculer" dans la part "dotation d'intercommunalité" qui assure une péréquation au niveau national.

En 2024, le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) augmente "mécaniquement" et exceptionnellement de manière significative pour s'établir à 47,15% en 2024 contre 46,80% en 2023, suite à la conversion en 2022 d'une partie des attributions de compensations en Dotation de solidarité communautaire (+556 K€ et -556 K€ sur les Attributions de Compensations reversées). Il permet alors une progression globale de la DGF de + 1,7% (+ 189 K€).

A compter de 2025, à CIF constant, une baisse annuelle de la DGF globale est à nouveau programmée sur la base de -1,3 % par an en moyenne.

Sur l'ensemble du mandat 2020-2026, LA connaîtra une baisse limitée de sa DGF à – 364K€ cumulée, grâce à l'évolution positive de son CIF impactant sa dotation d'intercommunalité de +857 K€. Cette hausse vient atténuer la baisse de la dotation de compensation programmée (-1.221K€).

Groupements	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Dotation de base	719	816	797	809	930	1 000	1 057	
+ Dotation de Péréquation	1 439	1 643	1 604	1 624	1 863	2 003	2 122	
= DI spontanée	2 158	2 459	2 401	2 433	2 793	3 004	3 179	
- Ecrêtement	0	0	0	0	0	0	0	
+ Garantie	164	0	69	38	0	0	0	
+ Ajustement annuel	0	0	0	0	0	0	0	
= Dotation d'intercommunalité (DI)	2 322	2 459	2 471	2 471	2 793	3 004	3 179	
<i>Progression DGF DI n/n-1</i>		137	11	1	322	210	176	857
+ Dotation de Compensation (DC)	9 228	9 046	8 848	8 796	8 663	8 335	8 006	
<i>Perte de DGF DC n/n-1</i>		- 182	- 198	- 51	- 133	- 328	- 328	- 1 221
= DGF	11 550	11 505	11 318	11 268	11 457	11 338	11 186	
Evolution de la DGF globale LA	0	- 45	- 187	- 51	189	- 118	- 153	- 364
CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale)	39,64%	45,74%	45,13%	46,80%	47,15%	47,18%	47,16%	

c) Les produits des services

La prospective intègre les recettes d'entrées à l'Aquabulle sur une année entière, l'ensemble du chapitre s'élève alors à 4.M€. A compter de 2025, les produits des services intègrent une évolution de + 2% / an.

Aquabulle : Il est à noter le comparatif suivant qui impacte fortement les inscriptions et équilibres budgétaires.

AQUABULLE			
INCIDENCE BUDGETAIRE D'UN PASSAGE EN REGIE A COMPTER DE 2023			
2023 : 8 mois en régie			
2024 : 12 mois en régie			
	2022	2023	2024
DEPENSES (K€)	1 732	1 495	1 458
REDEVANCE	1 732	572	
CHARGES GENERALES		537	713
CHARGES DE PERSONNEL		386	745
RECETTES (K€)	1	313	600
PRODUIT DES SERVICES	1	313	600
RESULTAT NET	-1 731	-1 182	-858

d) Scénario en matière de recettes intégré à la prospective budgétaire : synthèse

Compte tenu des hypothèses retenues, l'évolution nominale des produits de fonctionnement s'établirait à + 2,4%/an sur la période 2022-2027 (+8,8M€), soit + 2,2% en 2024; +1,9% en 2025, + 1,7 % à compter de 2026, variation sensiblement identiques à l'inflation, d'où une évolution réelle négative de -0,4%/an sur la période 2022-2027..

k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits fonctionnement courant stricts	70 318	73 795	75 404	76 822	78 168	79 498
Impôts et taxes	49 510	51 291	53 177	54 515	55 839	57 175
Contributions directes	29 246	17 521	18 000	18 350	18 655	18 942
Reversements conventionnels reçus	115	124	124	124	124	124
Reversement FNGIR	443	443	443	443	443	443
Attribution FPIC	1 254	1 013	1 000	1 000	1 000	1 000
Taxe Gemapi	371	390	390	390	390	390
TVA transférée	17 783	18 272	19 094	19 667	20 257	20 865
Fraction TVA (CVAE)		13 268	13 865	14 281	14 709	15 151
Solde impôts et taxes	299	260	260	260	260	260
Dotations et participations	17 394	18 000	17 675	17 675	17 616	17 528
DGF	11 318	11 268	11 457	11 338	11 186	11 019
FCTVA fct	82	50	50	50	50	50
Compensations fiscales	4 159	4 493	4 682	4 800	4 893	4 972
DCRTP	187	187	187	187	187	187
Solde participations diverses	1 648	2 003	1 300	1 300	1 300	1 300
Autres produits fonctionnement courar	3 413	4 504	4 552	4 632	4 713	4 795
Produits des services	2 900	3 900	3 978	4 058	4 139	4 222
Produits de gestion	513	604	574	574	574	574
Atténuations de charges	317	150	150	150	150	150
Produits fonctionnement courant	70 635	73 945	75 554	76 972	78 318	79 648
Produits exceptionnels larges *	188	50	50	50	50	0
Produits de fonctionnement	70 823	73 995	75 604	77 022	78 368	79 648
* y compris les produits financiers divers (76 - 762)						
	Moyenne 22/27	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25	2027/26
Pdts de fonctionnement - Ev° nominale	2,4%	4,5%	2,2%	1,9%	1,7%	1,6%
Pdts de fonctionnement - Ev° réelle	-0,2%	-0,4%	-0,4%	-0,1%	0,0%	-0,1%

2. Perspectives en matière de dépenses : une croissance significative, en lien avec les nouveaux périmètres de services intégrés

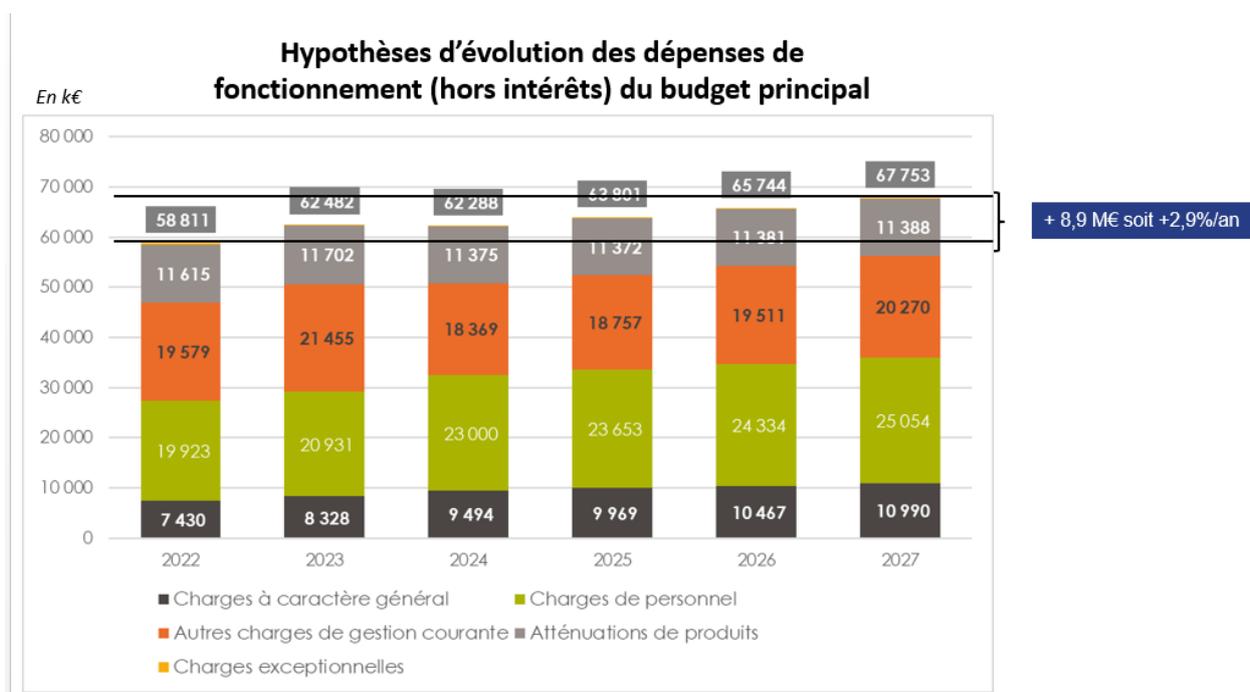
Moyenne à +2,9 % / an sur la période 2022-2027 (+0,3%/an hors inflation)

Les dépenses de fonctionnement évoluent de + 8,9 M€ sur la période 2022-2027 passant de 58,8 M€ à 67,7 M€ soit + 2,9 % par an.

Cette hausse de charges repose principalement sur :

- Les charges à caractère général pour 40 % (+3;6M€) (Energie, Assurances et Maintenance, Aquabulle, compétence EP, Habitat (PTRE, OPAH RU); Nouvelles actions (PAT, CLS, ...)
- Les charges de personnel pour 57 % (+5,1M€) (Augmentations réglementaires, Aquabulle, nouvelle organisation, internalisation du PLIE, montée en puissance de la mutualisation, ...)
- Les charges de gestion courante pour 8 % (+0,7M€)

Les dépenses de personnel et les participations et subventions versées représentent une part sensiblement similaire au budget, soit respectivement 37 % et 30 % en 2024



a) Les charges à caractère général

La prospective budgétaire de Laval Agglomération tient compte de :

- Maintien d'un niveau de coût élevé + changement de périmètre : + 14% en 2024/2023, puis + 5% / an à compter de 2025
- La poursuite de la montée en compétence "Eaux pluviales urbaines" : + 150 K€ en 2024 (450 K€ au total à compter de 2024)

- L'intégration Aquabulle en année pleine : 0,7 M€ en 2024
- Fluides : +30% en 2023 (après +36% en 2022) puis +20% en 2024 (+400K€) et 5%/an ensuite. Pour information, le coût énergie Aquabulle (électricité + gaz) s'élève à 380 K€ en 2024
- Autre périmètre des charges : il est intégré une augmentation de 2,5% par an

b) Les dépenses de personnel

Les projections mettent en perspective une hausse de 2024 = + 9,9 % comparativement à la prospective 2023 (+2M€). Celles-ci tiennent compte à 1,9 M€ éléments paies et + 0,1M€ éléments hors paies :

A) 44 % = **Evolutions contraintes : + 870 K€**

- la hausse de 5 points sur toutes les grilles décidées, mesure gouvernementale pour la fonction publique de juin 2023 (34,69€ chargé par mois par ETP)
- la hausse du taux de cotisation de la CNRACL (assurance maladie et retraite), hausse à relier à la hausse de l'âge légal de départ en retraite (de 30,65% à 31,65%)
- Glissement vieillesse technicité/avancements de grade/promotion)
- Hypothèse hausse du taux du versement mobilité taux de 0,8 porté à 1% au 01.07.24 : 10K€

B) 49 % = **Besoins des services : + 930K€ nets**

- **36 % = Masse salariale déjà validée** en lien avec les modifications de périmètres: 720 K€
- ❖ Aquabulle (représente 35 % de ces 720K€ validés, soit une charge supplémentaire de + 250 K€ comparativement à 2023 et une charge de personnel totale annuelle de 745K€. Une partie de cette charge comprend une internalisation de la fonction d'entretien des locaux et s'équilibre donc par une économie de charges de fonctionnement – prestation de services-)
- ❖ Urbanisme, Archives, Conduction de travaux, conseiller prévention, internalisation de la gestion des vêtements de travail (financement par l'économie générée sur la prestation de services), ...
- **13 % = Besoins exprimés par les services et non validés au stade de la prospective:** 270 K€ (Mission de transformation numérique, soutiens administratifs et financiers, suivi et gestion d'une charte de l'achat responsable, internalisation du PLIE ...
- **A noter : - 60K€ d'ajustements de crédits budgétaires** suite à des re-cotations de postes, départs à la retraite et recrutements d'agents en début de carrière

C) 10 % = **Eléments hors paies** (Hausse des coûts des assurances personnel, des mises à disposition, de la médecine du travail) : + 200 K€

- A compter de 2025, la hausse des charges de personnel s'élève à +2,9 %/an

c) Les autres charges de gestion courante

En 2024, la prospective intègre une baisse exceptionnelle de -10 % / 2023 (-2M€) sur ce chapitre pour les raisons suivantes :

En diminution (-2,3 M€ en 2024/2023) :

- ❖ Redevance Aquabulle supprimée à compter de 2024, (- 0,6 M€ / 2023)
- ❖ Subvention d'équilibre au BA transport : - 1,5M€, en intégrant le passage du taux du versement mobilité de 0,8 % à 1 % au 01.07.2024, tel que prévu dans les projets de développement du B.A. Transport.
La subvention est alors ramenée à 4,6M€ en 2024 (contre 6 M€ en 2023) et maintenue à ce niveau en 2025. Elle augmenterait ensuite de 0,5 M€ par an pour atteindre 5,5 M€ en 2027 (montant équivalent à la subvention versée en 2022).
- ❖ Subvention à LMA relative à la prise en charge des loyers MURAT : -200K€,

En augmentation (+ 0,3 M€ en 2024/2023) :

- ❖ Contribution au SDIS + 0,22M€ (+5%/2023),
- ❖ Subvention d'équilibre au théâtre : + 90 K€

Les autres participations sont maintenues.

La prospective intègre une progression de +2,1 %/an à compter de 2025 et une évolution des subventions aux B.A. comme suit :

	2022	2023	2023 CA	2024 ROB 2024	2025 ROB 2024	2026 ROB 2024	2027 ROB 2024
COUT ROB 2024 K€	7 010	6 920	7 420	5 943	6 041	6 541	7 041
BA Transport	5547	5500	6000	4 600	4 500	5 000	5 500
•Maintenance de la gratuité							
•Investissement 18 bus électriques et 6 GNV							
Station d'avitaillement : 3,156 M€ dont 1,860M€ en 2024							
•À compter de 2023, extension de périmètre : 2 ^{ème} couronne et Loiron + 450k€							
BA Bâtiment	574	820	820	622	820	820	820
BA Terrains		150	150	150	150	150	150
BA Cité de la Réalité Virtuelle	889	450	450	571	571	571	571

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Autres charges de gestion courante (65)	19 579	21 455	18 369	18 757	19 511	20 270
Variation	4 070	1 876	- 3 086	388	754	759
Evolution nominale	26,2%	9,6%	-14,4%	2,1%	4,0%	3,9%
SDIS	3 520	3 735	3 922	4 039	4 120	4 203
Variation	67	215	187	118	81	82
Evolution nominale	1,9%	6,1%	5,0%	3,0%	2,0%	2,0%
Subventions BA	5 547	7 420	5 950	6 050	6 550	7 050
Variation	2 406	1 873	- 1 470	100	500	500
Evolution nominale	76,6%	33,8%	-19,8%	1,7%	8,3%	7,6%
Solde autres charges de gestion courante	10 511	10 300	8 498	8 667	8 841	9 018
Variation	1 597	- 211	- 1 803	170	173	177
Evolution nominale	17,9%	-2,0%	-17,5%	2,0%	2,0%	2,0%

d) Les relations financières avec les communes

La prospective inclut :

- Le Maintien de l'enveloppe Dotations de Solidarité Communautaire (DSC) à 1,056 M€ / an sur la période 2022/2027.

- Nouvelle et dernière baisse des AC de 150 K€ 2024, suite à l'aboutissement de la montée en charge progressive du transfert de la compétence eaux pluviales (Charges transférées totales = 450K€ /an).
- Montant des attributions reversées annuellement à compter 01.01.2024 = 10,105 M€

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Atténuations de produits (014)	11 615	11 702	11 375	11 372	11 381	11 388
Variation	- 210	88	- 328	- 2	9	7
Evolution nominale	-1,8%	0,8%	-2,8%	0,0%	0,1%	0,1%
Régularisation TVA sur n-1		164	0	0	0	0
Variation			- 164	0	0	0
Evolution nominale			-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Attribution Compensation versée	10 405	10 255	10 105	10 105	10 105	10 105
Variation	- 706	- 150	- 150	0	0	0
Evolution nominale	-6,4%	-1,4%	-1,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Dotation de solidarité communaut	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056
Variation	556	0	0	0	0	0
Evolution nominale	111,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Contribution FPIC	107	178	164	162	171	177
Variation	37	71	- 14	- 2	9	7
Evolution nominale	52,5%	66,3%	-8,0%	-1,4%	5,6%	4,0%
Solde atténuations de produits	46	50	50	50	50	50
Variation	- 96	4	0	0	0	0
Evolution nominale	-67,5%	7,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

e) Les charges d'intérêts

Les charges d'intérêts incluent l'encours de dette actuelle et la nouvelle dette souscrite pour financer les investissements programmés jusqu'en 2027, nouvelle dette envisagée dans le cadre des directives données par l'Etat dans le cadre de la loi de finances 2024 (Encours de la dette 2027 = Encours de la dette 2022)

	DETTE ACTUELLE			DETTE SIMULEE			
	2022	2023	2024	2024	2025	2026	2027
BUDGET PRINCIPAL							
CHARGES D'INTERETS	832	950	990	990	982	1 024	1 042
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	36 255	36 835	32 121	36 005	35 564	35 144	34 310
DELAI DE DESENETTEMENT	3,2	3,5	2,6	2,9	2,9	3,0	3,2

f) Scénario en matière de dépenses intégré à la prospective budgétaire : synthèse

Compte tenu des hypothèses retenues, l'évolution nominale des charges de fonctionnement, charge d'intérêt incluse s'établirait à + 2,9%/an sur la période 2022-2027 (+8,9M€), soit - 0,2 % en 2024; + 2,4% en 2025, + 3,1 % à compter de 2026, variation réelle au final légèrement plus élevée que l'inflation sur la période 2022-2027, +0,3 % en moyenne.

k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges fonctionnement courant strict	46 932	50 714	50 863	52 379	54 312	56 315
Charges à caractère général	7 430	8 328	9 494	9 969	10 467	10 990
Charges de personnel	19 923	20 931	23 000	23 653	24 334	25 054
Autres charges de gestion courant	19 579	21 455	18 369	18 757	19 511	20 270
Atténuations de produits	11 615	11 702	11 375	11 372	11 381	11 388
Attribution de compensation vers:	10 405	10 255	10 105	10 105	10 105	10 105
Dotation de solidarité communal	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056
Contribution FPIC	107	178	164	162	171	177
Solde atténuations de produits	46	50	50	50	50	50
Charges fonctionnement courant	58 546	62 416	62 238	63 751	65 694	67 703
Charges exceptionnelles larges *	265	66	50	50	50	50
Charges fonctionnement hs intérêts	58 811	62 482	62 288	63 801	65 744	67 753
Intérêts	832	950	990	982	1 024	1 042
Charges de fonctionnement	59 643	63 432	63 278	64 784	66 767	68 794
	Moyenne	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25	2027/26
Charges fonct - Evolution nominale	2,9%	6,4%	-0,2%	2,4%	3,1%	3,0%
Charges fonct - Evolution réelle	0,3%	1,4%	-2,8%	0,4%	1,3%	1,3%

3. Budget principal Investissement : définition du cadre de la capacité à faire sur la période 2022-2027

a) Evolution de la CAF nette

Considérant les données budgétaires précédentes, l'intégration d'un taux de VM à 1 % au 01.07.2024 permet d'augmenter la capacité d'autofinancement du B.A. Transports et à contrario, elle permet de diminuer la subvention d'équilibre du budget principal au dit budget annexe. Par voie de conséquence, la capacité à faire de la collectivité est donc valorisée au budget principal et au B.A Transport

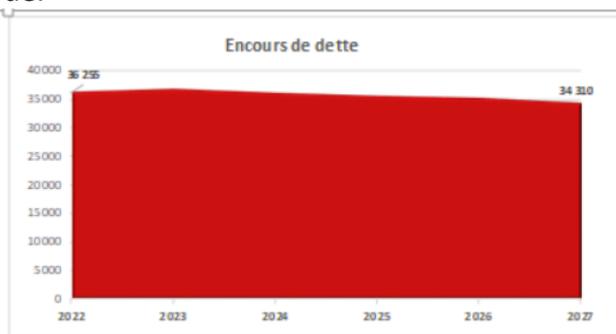
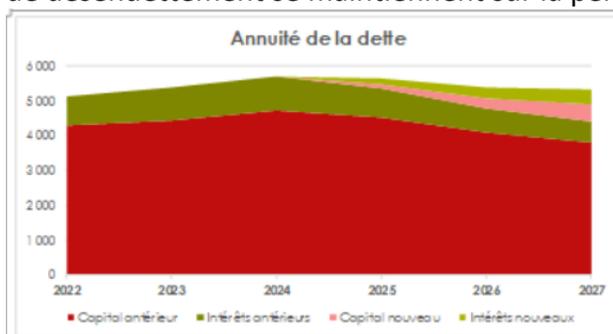
k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fct. courant	67 304	69 555	70 635	73 945	75 554	76 972	78 318	79 648
- Charges de fct. courant	55 165	52 725	58 546	62 416	62 238	63 751	65 694	67 703
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	12 139	16 830	12 089	11 529	13 316	13 221	12 624	11 945
+ Solde exceptionnel large	- 2 481	- 755	- 77	- 16	0	0	0	- 50
= Produits exceptionnels larges*	68	388	188	50	50	50	50	0
- Charges exceptionnelles larges*	2 548	1 143	265	66	50	50	50	50
= EPARGNE DE GESTION (EG)	9 658	16 075	12 012	11 513	13 316	13 221	12 624	11 895
- Intérêts	953	870	832	950	990	982	1 024	1 042
= EPARGNE BRUTE (EB)	8 705	15 205	11 180	10 563	12 326	12 238	11 600	10 854
- Capital	3 727	3 813	4 286	4 420	4 714	4 651	4 362	4 291
= EPARGNE NETTE (EN)	4 978	11 392	6 895	6 143	7 612	7 588	7 238	6 563

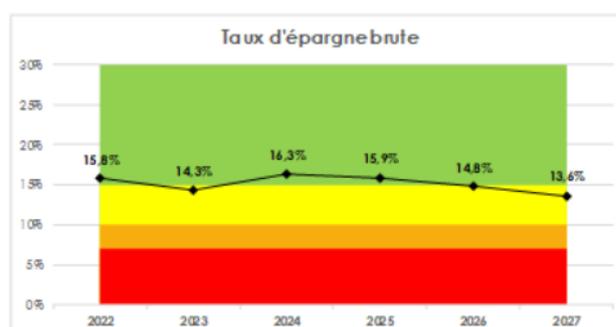
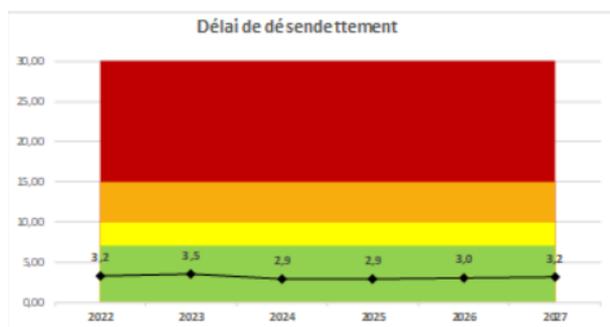
b) La capacité à emprunter du budget principal sur la période 2022-2027

La capacité à s'endetter de Laval Agglomération doit être croisée avec les besoins de ses budgets annexes qui doivent relever d'importants défis impactant leurs équilibres budgétaires. Une capacité de marge de manœuvre doit donc être conservée de manière consolidée.

De plus, comme précédemment souligné la capacité d'endettement, l'encours de dette doit être retenu à évolution constante, encours de la dette 2027 = encours de la dette 2022.

En cadrant une capacité à emprunter à 4M€ annuels en moyenne, l'encours de la dette et la capacité de désendettement se maintiennent sur la période.





c) Synthèse de la prospective 2022-2027

Aussi, la prospective retient le scénario suivant :

- Capacité à investir du budget principal = 16 M€ TTC / an à compter de 2024 du fait de l'amélioration de la CAF nette, soit 48 M€ sur la période 2024 -2026 puis 14,5 M€ TTC à compter de 2027, soit un total de 62,5 M€ pour la période.
- Recettes d'investissement nouvelles intégrées à la prospective en 2024 : 2,7 M€ en moyenne annuelle (Nouveaux contrats Région et Département, Fonds européens)

Il est à noter que les investissements retenus pour l'année 2024 seront inscrits au budget primitif correspondant.

k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses d'investissement hors dett	19 992	18 846	16 000	16 000	16 000	14 500
Dépenses d'équipement	19 665	18 846	16 000	16 000	16 000	14 500
Autres dépenses d'investissemen	327	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement hors ann	19 992	18 846	16 000	16 000	16 000	14 500
Financement des investissements	19 679	17 484	16 000	16 000	16 000	14 500
Épargne nette	6 895	6 143	7 612	7 588	7 238	6 563
Ressources propres d'investissem	3 205	2 341	2 037	2 037	2 037	1 840
FCTVA	1 858	1 444	1 247	1 247	1 247	1 050
Produits des cessions	236	107	0	0	0	0
AC Investissement	590	590	590	590	590	590
Diverses RPI	521	200	200	200	200	200
Subventions yc DETR / DSIL	9 580	4 000	2 468	2 166	2 783	2 640
Emprunt	0	5 000	3 883	4 210	3 942	3 458
Variation du résultat global de clôture	- 313	- 1 362	0	0	0	0
k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat global de clôture (RGC)	6 090	4 728	4 728	4 728	4 728	4 728

BUDGET ANNEXES

1° BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Les actions inscrites au B.A. Transport servent l'important DÉFI 2 de la feuille de route de Laval Agglomération : PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION, développement basé sur un axe majeur : **le renforcement de l'offre de transports en commun sur tout le territoire en misant sur les énergies non polluantes**. La politique transport est donc une priorité stratégique de Laval Agglomération. Le plan d'actions défini et les moyens financiers dévolus à cette politique depuis le présent mandat traduisent concrètement cette ambition.

A) Fonctionnement

1- Dépenses : Les principales actions inscrites en 2024 et suivant

- Renouvellement de la Délégation de Services Publics transport avec une nouvelle offre de services.** Tul & RATP Dev
 Pour rappel : En septembre 2023, entrée en vigueur de la nouvelle DSP.
 Budget estimé : 17,5M€, auxquels viennent s'ajouter l'extension du périmètre actuel : + 0,5M€
- Maintien de la gratuité des transports en commun (week-end et jours fériés)** pour inciter les citoyens de Laval Agglomération à utiliser les transports en commun. La gratuité concerne l'ensemble des lignes de bus, le service de transport à la demande "Tulib", "Mobitul" ainsi que les vélos en libre-service "Vélitul".
 Budget 2024 estimé à **150k€**
- Participation à l'affrètement des élèves de Loiron** : 250 K€
- Détail du fonctionnement dépenses** : Progression nominale moyenne de +7,1 % sur la période 2022/2027, soit + 3,9 % en évolution réelle.

K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Charges à caractère général	15 367	17 842	18 547	19 408	19 953	20 545	
Remboursements frais généraux BP	0	0	0	0	0	0	
DSP	14 568	17 290	17 500	18 025	18 566	19 123	
Maintenance (billetterie...) 6156	100	175	195	203	207	211	
Communication 6237-6238 et animation LC27660	33	35	130	80	50	50	
Augmentation des dépenses extension de périmètre		0	500	1 000	1 030	1 061	
Solde charges à caractère général	666	342	222	100	100	100	
Charges de personnel	197	227	232	235	239	242	
Remboursements personnel BP	0	0	0	0	0	0	
Solde charges de personnel	197	227	232	235	239	242	
Autres charges de gestion courante	286	150	390	398	406	414	
REGION Affrètement des élèves Loiron		0	252	257	262	267	
Solde autres charges de gestion courante	286	150	138	141	144	146	
Charges de fct courant	15 850	18 219	19 169	20 041	20 597	21 201	
Charges exceptionnelles larges	44	0	0	0	0	0	
Charges de fct hs intérêts	15 894	18 219	19 169	20 041	20 597	21 201	
Intérêts	135	151	165	206	272	303	
Charges de fonctionnement	16 029	18 370	19 333	20 247	20 869	21 504	
	MOYENNE	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25	2027/26
Charges de fonctionnement - Ev° nominale	7,1%	11,9%	14,6%	5,2%	4,7%	3,1%	3,0%
Charges de fonctionnement - Ev° réelle	3,9%	6,3%	9,2%	2,6%	2,7%	1,3%	1,3%

2- Recettes : les financements impactants

Le versement mobilité n'étant pas suffisant pour financer le budget annexe. Depuis le début du présent mandat, Laval Agglomération a donc choisi de verser une subvention d'équilibre annuelle significative du budget principal audit budget annexe pour se donner les moyens budgétaires de son ambition en matière de transport.

Dans la présente prospective, il est proposé de continuer à soutenir cette trajectoire. Déployer le plan d'actions tel que le propose la feuille de route suppose recourir à des financements supplémentaires.

- **Versement mobilité** : conformément à la feuille de route, la prospective intègre un **taux de 1% au 01.07.24** (0,8% depuis le 01.07.2023), correspondant à 1M€ de produit supplémentaire en 2024; puis 2M€ par an à compter de 2025
- **Subvention du budget principal** : dans la projection présentée, la subvention est ramenée à 4,6M€ en 2024 (contre 6 M€ en 2023) et maintenue à ce niveau en 2025. Elle augmenterait ensuite de 0,5 M€ par an pour atteindre 5,5 M€ en 2027 (montant équivalent à la subvention versée en 2022)

Du fait de cette substitution, en 2027, la part du Versement mobilité s'élève à 55,5% et la subvention du budget principal s'élève à 23 % dans le total des recettes de fonctionnement du BA transport, contre respectivement 40,3% et 68,4% en 2022.

Il convient cependant de noter que sur la période 2024/2027, la subvention d'équilibre est maintenue à des niveaux moyens importants équivalents à 2019/2023, soit respectivement à 4.900 K€ contre 4.678 K€.

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Bases du VM	1 083 500	1 047 500	1 114 267	1 180 167	1 221 473	1 252 010	1 277 050	1 302 591	1 328 643
Produit du VM (Taux = 0,8% au 01.07.23 et 1% au 01.07.24)	6 501	6 285	6 721	7 081	8 550	11 268	12 770	13 026	13 286
Structure des recettes - Evolution									
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits des services (70)	13,6%	11,4%	11,6%	11,7%	10,9%	10,5%	9,9%	9,7%	9,5%
Versement mobilité	45,0%	39,8%	43,8%	40,3%	43,7%	53,8%	57,1%	56,3%	55,5%
Autres produits de fct hors subv. d'équilibre	14,6%	18,2%	24,0%	16,4%	14,7%	13,8%	12,9%	12,5%	12,1%
Produits de fonctionnement hs subv. d'équilibre	73,2%	69,4%	79,5%	68,4%	69,3%	78,0%	79,9%	78,4%	77,0%
Subventions d'équilibre	26,8%	30,6%	20,5%	31,6%	30,7%	22,0%	20,1%	21,6%	23,0%
	3 870	4 830	3 141	5 547	6 000	4 600	4 500	5 000	5 500
MOYENNE	4 678					4 900			

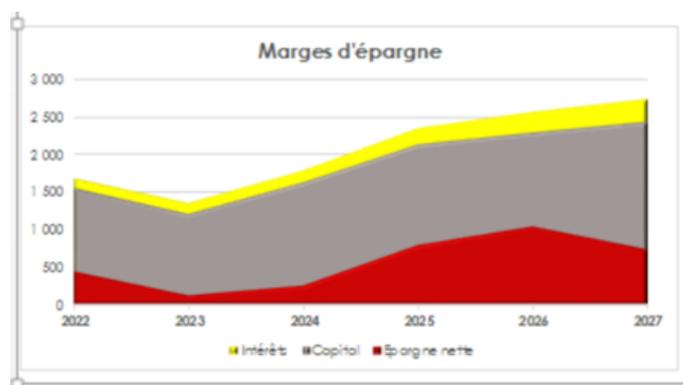
- **Détail du fonctionnement "recettes"** : Progression nominale moyenne de +7,8 % sur la période 2022/2027, soit + 4,6 % en évolution réelle

K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Produits des services	2 063	2 133	2 200	2 222	2 244	2 266	
Remboursement de frais par le BP	0	0	0	0	0	0	
Tarifications service transport	2 063	2 133	2 200	2 222	2 244	2 266	
Impôts et taxes	7 081	8 550	11 268	12 770	13 026	13 286	
Versement transport	7 081	8 550	11 268	12 770	13 026	13 286	
Subventions d'exploitation	8 430	8 883	7 483	7 383	7 883	8 383	
Subvention d'exploitation - budget principal	5 547	6 000	4 600	4 500	5 000	5 500	
Solde subventions d'exploitation	2 883	2 883	2 883	2 883	2 883	2 883	
Autres produits de gestion courante	2	2	2	2	2	2	
Produits de fonctionnement courant	17 577	19 569	20 953	22 378	23 155	23 937	
Produits exceptionnels larges	1	1	1	1	1	1	
Solde produits exceptionnels larges	1	1	1	1	1	1	
Produits de fonctionnement	17 578	19 570	20 955	22 379	23 156	23 939	
	MOYENNE	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25	2027/26
PROD. DE FONCTIONNEMENT - Ev° nominale	7,8%	14,7%	11,3%	7,1%	6,8%	3,5%	3,4%
PROD. DE FONCTIONNEMENT - Ev° réelle	4,6%	8,9%	6,1%	4,4%	4,7%	1,7%	1,6%

3 - Synthèse prospective de fonctionnement

Considérant les propositions de financement précitées, globalement, les équilibres financiers s'améliorent et se maintiennent sur la période 2025/2027.

K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fct. courant	17 577	19 569	20 953	22 378	23 155	23 937
- Charges de fct. courant	15 850	18 219	19 169	20 041	20 597	21 201
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 727	1 350	1 785	2 337	2 558	2 737
+ Solde exceptionnel large	-43	1	1	1	1	1
- Produits exceptionnels larges*	1	1	1	1	1	1
- Charges exceptionnelles larges*	44	0	0	0	0	0
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 684	1 351	1 786	2 338	2 559	2 738
- Intérêts	135	151	165	206	272	303
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 549	1 200	1 622	2 132	2 288	2 435
- Capital	1 112	1 069	1 368	1 346	1 247	1 701
= EPARGNE NETTE (EN)	437	131	253	786	1 040	734



B) Investissement

1- Dépenses 2024 et suivants

- Acquisition de 6 bus électriques au prix unitaire de 550k€ soit 3 300k€ + 1 mini bus à 270k€.
- Station d'avitaillement : 1 860k€ ; le coût total de l'opération est estimé à 3 156k€ alors que son montant total initial dans la prospective 2023 s'élevait à 1 438k€ (sous-estimation). En 2024, ces travaux sont donc ré-évalués à la hausse.
- Autres investissements 936k€ (travaux bâtiments 885k€),

2- Recettes 2024 et suivants

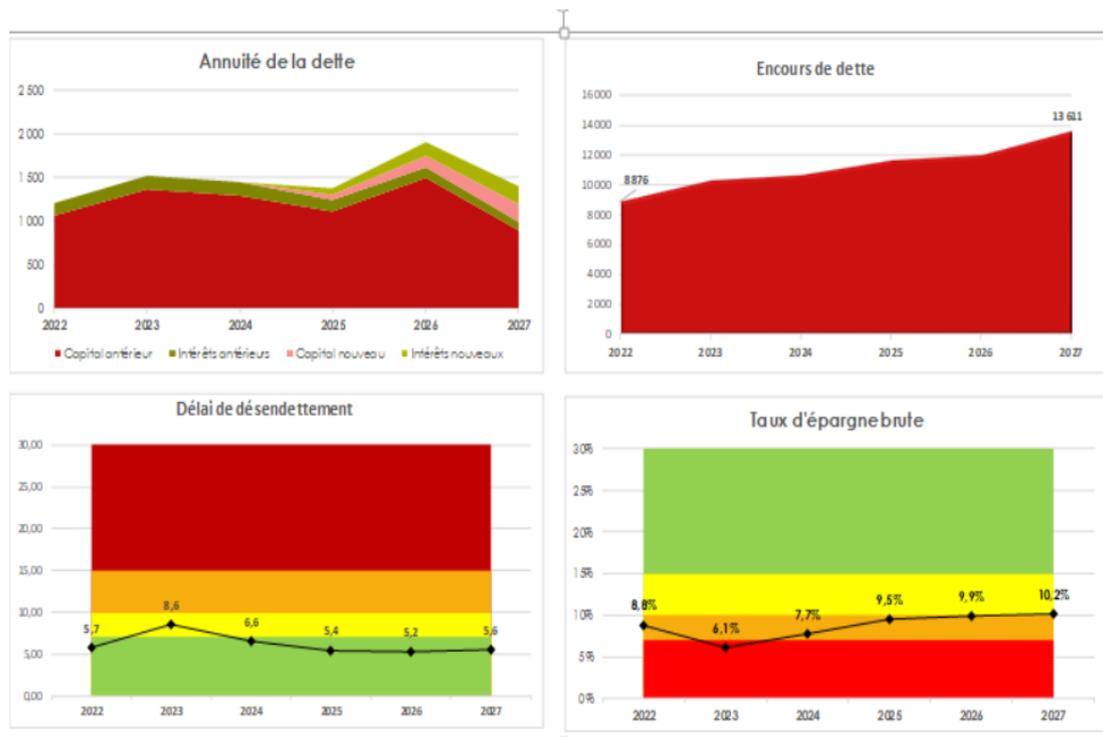
Considérant l'intérêt environnemental de tels investissements, ces derniers sont fortement subventionnés sur la période 2024-2026. A compte de 2027, ils restent à inscrire, tous les financements des nouveaux contrats pour cette période n'étant pas encore fléchés.

Le recours à l'emprunt est basé sur une moyenne de 2M€ annuels. L'encours de la dette progresse entre 2022 et 2027. En revanche, le délai de désendettement reste stable, en lien avec l'amélioration de l'épargne brute.

K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dép. d'inv. hs annuité en capital	356	4 788	6 430	4 226	3 270	4 045
Dép. d'inv. hs dette	356	4 788	6 430	4 226	3 270	4 045
Dépenses d'équipement	356	4 788	6 430	4 226	3 270	4 045
Dépenses directes d'équipement	356	4 788	6 430	4 226	3 270	4 045
Financement des investissements	1 061	4 056	5 262	4 139	2 671	4 045
Epargne nette	437	131	253	786	1 040	734
Subventions yc affectations	619	1 439	3 272	1 050	0	0
Emprunt	0	2 485	1 737	2 303	1 631	3 311
Variation de l'excédent global	706	-732	-1 168	-87	-599	0
K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Excédent global de clôture (EGC)	2 730	1 998	830	743	144	144

3- BA transport : Résultats de l'intégration de la dette nouvelle

DETTE AU 31/12	DETTE SIMULEE					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
BA TRANSPORT						
CAF BRUTE	1 549	1 200	1 622	2 132	2 288	2 435
CAF NETTE	437	131	253	786	1 040	734
ENCOURS DE DETTE	8 676	9 807	10 661	11 617	12 001	13 611
DELAI DE DESENDETTEMENT	5,6	8,2	6,6	5,4	5,2	5,6



2° BUDGET ANNEXE EAU

1- Cadre stratégiques du mandat des BA Eau et assainissement : rappel des principes directeurs

- Taux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement : évolution progressive jusqu'à 1% à l'horizon 2025 ;
- Prise en compte des projets des communes ;
- Construction d'une nouvelle usine des eaux à l'horizon 2025 en remplacement des usines existantes à Laval et à St Jean sur Mayenne. Budget total de l'opération 42M€ HT ;
- Intervention des régies : gestion des abonnés sur 34 communes (A compter de 2026) ;
- En 2023, reconduction pour 3 ans de la certification environnementale ISO 9001 des régies d'eau et d'assainissement et nouvelle certification ISO 45001 en matière de sécurité et environnement, pour 3 ans également
- **TARIFS :**
 - ❑ Harmonisation progressive à l'échelle de Laval Agglo (plus d'harmonisation préalable des ex. EPCI d'ici à 2035 (et non 2032) ;
 - ❑ Si possible, respect de l'engagement sur l'ex-Laval agglomération d'évolution des tarifs dans la limite de : 5 € HT / an + inflation pour une facture de 120 m3 HT eau potable et assainissement collectif ;
 - ❑ Mise en œuvre de nouvelles tranches de facturation afin d'inciter les abonnés à moins consommer ;
 - ❑ Prise en compte d'un volet environnemental avec la création de nouvelles tranches (4 tranches au lieu de 2) et avec un tarif progressif selon la consommation ;

2 – Fonctionnement : Détails et équilibres

• Les Charges

La prospective maintient un niveau de coûts élevés : + 9,6 % / an en moyenne en évolution nominale sur la période 2022/2027, l'année 2022 représentant un caractère de hausse exceptionnel. Ces augmentations de coûts sont maintenues à un niveau relativement élevé du fait de l'impact du fort recours à l'emprunt programmé pour financer l'usine des eaux, grevant le montant des charges d'intérêts et de l'intégration de nouveau personnel en 2026.

K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Charges à caractère général	5 304	5 868	6 185	6 283	6 336	6 437	
Remboursements frais généraux BP	200	200	200	200	200	200	
Prestations de service fin DSP (6228)	1 760	1 754	1 853	1 899	1 799	1 844	
Fonds départemental (6378)	1 249	1 435	1 532	1 532	1 532	1 532	
Passage en régie		0	0	0	100	102	
Solde charges à caractère général	2 095	2 479	2 600	2 652	2 705	2 759	
Charges de personnel	1 430	1 540	1 603	1 643	1 894	1 942	
Remboursements personnel BP	0	0	0	0	0	0	
Passage en régie		0	0	0	210	215	
Solde charges de personnel	1 430	1 540	1 603	1 643	1 684	1 726	
Autres charges de gestion courante	14	20	20	20	20	20	
Atténuations de produits	1 196	1 099	1 200	1 200	1 200	1 200	
Charges de fct courant	7 944	8 527	9 008	9 146	9 450	9 599	
Charges exceptionnelles larges	291	432	100	100	100	100	
Charges de fct hs intérêts	8 235	8 959	9 108	9 246	9 550	9 699	
Intérêts	47	122	163	627	1 299	1 410	
Charges de fonctionnement	8 282	9 082	9 271	9 873	10 850	11 109	
	MOYENNE	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25	2027/26
Charges de fct - Ev° nominale	9,6%	26,8%	9,7%	2,1%	6,5%	9,9%	2,4%
Charges de fct - Ev° réelle	6,2%	20,5%	4,5%	-0,5%	4,3%	8,0%	0,6%

- Les recettes :

- ❑ **Vente d'eau** : Il est conservé une prévision 6 199 774 m3 de vente d'eau même s'il est constaté une consommation moindre à la marge sur les 2 dernières années (6 130 281 m3 en 2022, 6 100 390 m3 en 2021)
- ❑ **Travaux d'eau** : Augmentation du nombre de projets et des tarifs, + 20K€ (+15%)
- ❑ **Tarifs 2024** : Il a été tenu compte de l'inflation de +4,8% en 2024 alors que celui retenu dans la prospective 2022 pour 2024 était de +1,9%. Cette augmentation respecte le cadre politique précité

La prospective prend donc en compte la gestion des usagers par les régies à compter de 2026 ainsi que l'harmonisation des tarifs. Compte tenu de cette harmonisation et de l'évolution des tarifs, le produit des ventes d'eau progresse de + 5,8 % par an en moyenne sur la période 2022/2027.

K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Produits des services	11 029	11 819	12 308	12 592	13 597	13 883	
Ventes eau	7 886	8 793	9 076	9 360	10 365	10 651	
Fonds départemental (70128)	1 435	1 435	1 532	1 532	1 532	1 532	
Agence de l'eau (701241)	1 081	1 099	1 200	1 200	1 200	1 200	
Vente en gros	295	288	300	300	300	300	
Solde produits des services	333	204	200	200	200	200	
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	
Autres produits de gestion courante	73	73	65	65	65	65	
Atténuations de charges	23	5	5	5	5	5	
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	
Produits de fonctionnement courant	11 126	11 897	12 378	12 662	13 667	13 953	
Produits exceptionnels larges	140	1	10	10	10	10	
Solde produits exceptionnels larges	140	1	10	10	10	10	
Produits de fonctionnement	11 265	11 898	12 388	12 672	13 677	13 963	
	MOYENNE	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25	2027/26
Produits de fct - Ev° nominale	5,2%	9,0%	5,6%	4,1%	2,3%	7,9%	2,1%
Produits de fct - Ev° réelle	2,0%	3,5%	0,7%	1,5%	0,2%	6,1%	0,3%

- Fonctionnement : Evolution des équilibres

L'évolution de la CAF nette est fortement impactée par l'annuité de la dette nouvelle et diminue d'1 M€ à compter de 2026.

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fct. courant	10 137	11 126	11 897	12 378	12 662	13 667	13 953
- Charges de fct. courant	6 288	7 944	8 527	9 008	9 146	9 450	9 599
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 850	3 182	3 370	3 370	3 515	4 216	4 355
+ Solde exceptionnel large	27	-151	-431	-90	-90	-90	-90
= Produits exceptionnels larges*	200	140	1	10	10	10	10
- Charges exceptionnelles larges*	174	291	432	100	100	100	100
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 876	3 031	2 939	3 280	3 425	4 126	4 265
- Intérêts	68	47	122	163	627	1 299	1 410
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 808	2 983	2 816	3 117	2 799	2 827	2 855
- Capital	174	163	166	366	859	1 299	1 382
= EPARGNE NETTE (EN)	3 635	2 820	2 650	2 751	1 939	1 528	1 473

3 - Investissement : détails et équilibres

- Les dépenses

Le programme d'investissement est bâti sur une hypothèse de taux de renouvellement des réseaux de 1%, soit un volume d'investissement de plus de 67 M€ d'ici à 2035, **dont 49 M€ sur la période 2024-2026.**

A ce montant s'ajoute l'usine des eaux de Changé pour un montant estimé à 42 M€.

Le total des investissements s'élève au total à 130 M€ sur la période.

Dépenses d'investissement budget Eau

K€	Total dépenses d'investissement brutes 2021/2035 (a)	Total subventions (b)	Dépenses nettes d'investissement (a) - (b)
Réseaux	67 372	11 247	56 125
Bâtiments	11 441	0	11 441
Travaux	8 159	0	8 159
Véhicules	1 158	0	1 158
Usines des eaux de Changé	41 438	10 000	31 438
Total	129 568	21 247	108 321

PROGRAMME 2024

En K€	Prospectives 2024	BP 2024
Réseaux <i>dont AP/CP contournement</i>	4 104	4 104 IS
Bâtiments	2 304	469
Travaux <i>dont AP/CP Réservoir Haut Rocher</i>	595	1 040 400
Véhicules	26	120
Usine des eaux Changé	14 000	12 706
	21 029	18 439

• Le financement de l'investissement

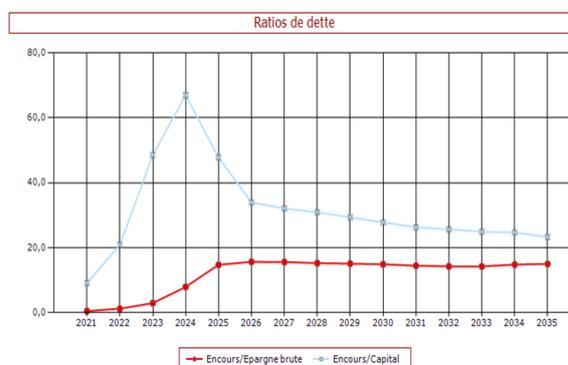
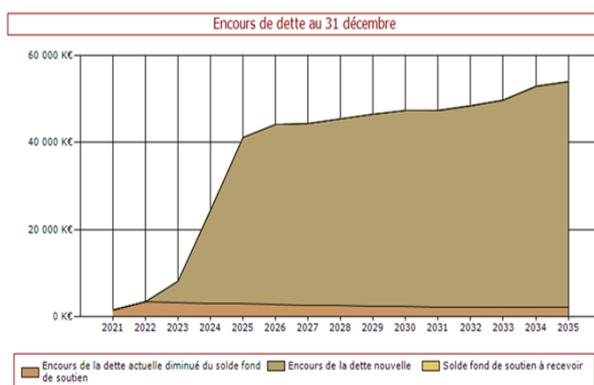
K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dép. d'inv. hs annuité en capital	5 391	15 455	21 029	20 802	7 292	4 564
Dép. d'inv. hs dette	5 391	15 455	21 029	20 802	7 292	4 564
Dépenses d'équipement	5 391	15 455	21 029	20 802	7 292	4 564
Dépenses directes d'équipement	5 391	15 455	21 029	20 802	7 292	4 564
Financement des investissements	6 151	9 893	21 029	20 802	7 292	4 564
Epargne nette	2 820	2 650	2 751	1 939	1 528	1 473
Ressources propres d'inv. (RPI)	13	0	0	0	0	0
FCTVA	0	0	0	0	0	0
Produits des cessions	0	0	0	0	0	0
Diverses RPI	13	0	0	0	0	0
Subventions yc affectations	1 318	2 400	1 462	1 462	1 462	1 462
Emprunt	2 000	4 843	16 817	17 400	4 302	1 629
Variation de l'excédent global	759	-5 562	0	0	0	0

K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Excédent global de clôture (EGC)	10 603	5 041	5 041	5 041	5 041	5 041

Recours à l'emprunt : Le budget Eau connaît une augmentation importante de son endettement sur la période, notamment du fait du financement de l'usine des eaux de Changé. Le délai de désendettement, s'il progresse également, connaît néanmoins une trajectoire maîtrisée avec une stabilisation autour de 15 années sur la période.

Sur la seule période 2024-2026, le BA devra emprunter 38,5 M€. L'encours de la dette 2027 sera bien supérieur à celui de l'année 2022. La simulation met en perspective le "bloc" de l'encours de la dette entre 2026 et 2035.

DETTE AU 31/12	DETTE SIMULEE					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
BA EAU						
CAF BRUTE	2 983	2 816	3 117	2 799	2 827	2 855
CAF NETTE	2 820	2 650	2 751	1 939	1 528	1 473
ENCOURS DE DETTE	3 412	7 818	24 524	41 064	44 068	44 316
DELAI DE DESENETTEMENT	1,1	2,8	7,9	14,7	15,6	15,5



3° BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1 – Fonctionnement : Détails et équilibres

- Les Charges

La prospective maintient également un niveau de coûts élevés : + 6,8 % / an en moyenne en montant nominal sur la période 2022/2027, l'année 2022 représentant aussi un caractère de hausse exceptionnel en terme de hausse du montant des charges. Les évolutions réelles s'établissent à un niveau supérieur à l'inflation. L'augmentation des charges de personnel à compter de 2026 traduit le passage en régie du service.

K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général	3 329	3 621	3 793	3 872	3 902	3 985
Remboursements frais généraux BP	150	150	150	150	150	150
Prestations de services fin DSP	1 076	1 140	1 228	1 259	1 259	1 291
Solde charges à caractère général	2 103	2 331	2 415	2 463	2 493	2 544
Charges de personnel	1 560	1 656	1 724	1 767	1 981	2 026
Passage en régie		0	0	0	170	173
Solde charges de personnel	1 560	1 656	1 724	1 767	1 811	1 853
Autres charges de gestion courante	9	30	30	30	30	30
Atténuations de produits	578	530	600	600	600	600
Charges fct courant diverses	0	0	0	0	0	0
Charges de fct courant	5 476	5 837	6 147	6 269	6 513	6 641
Charges exceptionnelles larges	199	180	180	180	180	180
Solde charges exceptionnelles larges	199	180	180	180	180	180
Charges de fct hs intérêts	5 676	6 017	6 327	6 449	6 693	6 821
Intérêts	217	202	186	300	413	482
Charges de fonctionnement	5 893	6 219	6 513	6 749	7 106	7 303
MOYENNE	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25	2027/26
Charges de fct - Ev° nominale	6,8%	18,6%	5,5%	4,7%	3,6%	5,3%
Charges de fct - Ev° réelle	3,5%	12,6%	0,6%	2,1%	1,5%	3,5%

- Les recettes :

Redevances : Il est conservé une prévision 5 080 809 m3 de vente d'eau même s'il est constaté une consommation moindre à la marge sur les 2 dernières années (5 068 359 m3 en 2022; 4 858 295 m3 en 2021)

- ❑ **Travaux d'eau** : Augmentation du nombre de projets et des tarifs, + 3,2%
- ❑ **Prestations** : Augmentation des tarifs et prestations : + 21 %
- ❑ **Tarifs 2024** : Il a été tenu compte de l'inflation de +4,8% en 2024 alors que celui retenu dans la prospective 2022 pour 2024 était de +1,9%. Cette augmentation respecte le cadre politique précité

La prospective prend donc en compte la gestion des usagers par les régies à compter de 2026 ainsi que l'harmonisation des tarifs. Compte tenu de cette harmonisation et de l'évolution des tarifs, le produit global de l'assainissement progresse de +2,6% par an en moyenne sur la période. Il est à noter son évolution réelle négative sur cette même période, -0,4%/an.

K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Produits des services	7 903	8 583	8 886	9 127	9 478	9 720	
Redevances assainissement	6 727	7 079	7 304	7 529	7 864	8 090	
Redevance modernisation réseaux (agence de l'eau) 706121	528	530	600	600	600	600	
PFAC	160	374	170	173	177	180	
Recettes sup. (PFAC, contrôles ANC/AC)		0	200	200	200	200	
Solde produits des services	489	600	612	624	637	649	
Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	
Subventions d'exploitation	114	15	0	0	0	0	
Atténuations de charges	47	35	30	30	30	30	
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	
Produits de fonctionnement courant	8 069	8 633	8 916	9 157	9 508	9 750	
Produits exceptionnels larges	106	6	5	5	5	5	
Produits de fonctionnement	8 175	8 639	8 921	9 162	9 513	9 755	
	MOYENNE	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25	2027/26
Produits de fct - Ev° nominale	2,6%	-2,4%	5,7%	3,3%	2,7%	3,8%	2,5%
Produits de fct - Ev° réelle	-0,4%	-7,3%	0,7%	0,6%	0,6%	2,0%	0,8%

- **Fonctionnement : Evolution des équilibres**

Le niveau de CAF nette se maintient sur la période 2022-2027

La charge des annuités progresse à partir de 2026, en lien avec le volume des emprunts souscrits

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fct. courant	6 952	8 320	8 069	8 633	8 916	9 157	9 508	9 750
- Charges de fct. courant	4 185	4 559	5 476	5 837	6 147	6 269	6 513	6 641
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 767	3 761	2 593	2 795	2 769	2 888	2 995	3 109
+ Solde exceptionnel large	1 364	-96	-94	-174	-175	-175	-175	-175
= Produits exceptionnels larges*	1 722	59	106	6	5	5	5	5
- Charges exceptionnelles larges*	358	155	199	180	180	180	180	180
= EPARGNE DE GESTION (EG)	4 131	3 664	2 499	2 621	2 594	2 713	2 820	2 934
- Intérêts	264	254	217	202	186	300	413	482
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 867	3 410	2 282	2 419	2 408	2 413	2 406	2 452
- Capital	603	915	601	559	573	681	807	911
= EPARGNE NETTE (EN)	3 264	2 495	1 681	1 860	1 835	1 732	1 599	1 541

2- Investissement : détails et équilibres

- **Les dépenses**

Le programme d'investissement est bâti sur une hypothèse de taux de renouvellement des réseaux de 1%, soit un volume d'investissement de plus de 67 M€ d'ici à 2035, **dont 49 M€ sur la période 2024-2026.**

A ce montant s'ajoute l'usine des eaux de Changé pour un montant estimé à 42 M€.

Le total des investissements s'élève au total à 130 M€ sur la période.

Dépenses d'investissement budget Assainissement

K€	Total dépenses d'investissement brutes 2021/2035 (a)	Total subventions (b)	Dépenses nettes d'investissement (a) - (b)
Réseaux	52 542	5 893	46 649
Bâtiments	13 605	0	13 605
Véhicules	1 945	0	1 945
Total	68 092	5 893	62 199

PROGRAMME 2024

	Prospectives 2024	BP 2024
Réseaux	3 272	3 462
AC/CP Station Louvigné		550
Bâtiments	2 300	1 120
Véhicules	360	459
	5 932	5 591

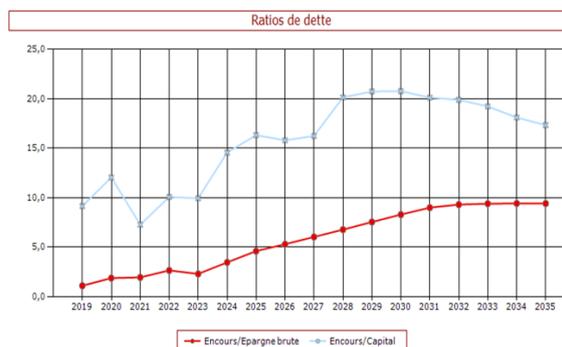
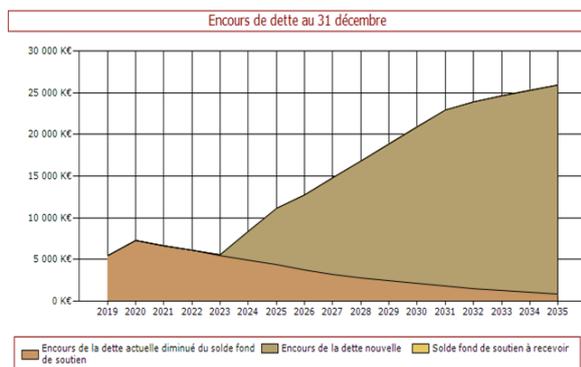
• Le financement de l'investissement

K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dép. d'inv. hs annuité en capital	2 346	2 200	5 591	5 578	4 455	4 897
Dép. d'inv. hs dette	2 346	2 200	5 591	5 578	4 455	4 897
Dépenses d'équipement	2 346	2 200	5 591	5 578	4 455	4 897
Dépenses directes d'équipement	2 346	2 200	5 591	5 578	4 455	4 897
Financement des investissements	2 547	2 514	5 591	5 578	4 455	4 897
Epargne nette	1 681	1 860	1 835	1 732	1 599	1 541
Ressources propres d'inv. (RPI)	189	189	0	0	0	0
Produits des cessions	0	0	0	0	0	0
Diverses RPI	189	189	0	0	0	0
Subventions yc affectations	677	400	400	400	400	400
Emprunt	0	65	3 356	3 446	2 456	2 956
Variation de l'excédent global	201	314	0	0	0	0

K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Excédent global de clôture (EGC)	6 984	7 298	7 298	7 298	7 298	7 298

Recours à l'emprunt : ce dernier est proportionnel, 9,3M€, au faible niveau relatif des opérations d'investissements programmées, 15,6M€ sur la période restant à courir sur le présent mandat. Le délai de désendettement progresse et l'encours de la dette 2027 sera supérieur à 2022. La simulation met en perspective la montée en charge restant à parcourir après 2026.

DETTE AU 31/12	DETTE SIMULEE					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
BA ASSAINISSEMENT						
CAF BRUTE	2 282	2 419	2 408	2 413	2 406	2 452
CAF NETTE	1 681	1 860	1 835	1 732	1 599	1 541
ENCOURS DE DETTE	6 058	5 500	8 346	11 112	12 761	14 806
DELAÏ DE DESENDETTEMENT	2,7	2,3	3,5	4,6	5,3	6,0



4° BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

1- Cadre stratégiques du mandat des BA Eau et assainissement : rappel des principes directeurs

- ❑ Trajectoire et plan d'actions pour réduire la quantité de déchets produits, optimiser leur gestion et renforcer leur valorisation/ harmonisation du taux de TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), renforcement de l'entretien des points d'apport volontaire, élaboration d'un plan de prévention des déchets.
- ❑ Investissements sur la période 2024-2026 = 10,8 M€.
- ❑ Mise en œuvre d'actions de prévention et d'amélioration du service de collecte :
 - ❖ Communication autour de la politique publique des déchets
 - ❖ compostage/broyage,
 - ❖ défi "zéro déchet",
 - ❖ collecte des dépôts et entretien renforcés au pied des PAV (Points d'Apports Volontaires),
 - ❖ étude de programmation nouvelle déchèterie.

2- Déclinaison du plan d'actions 2024

FONCTIONNEMENT :

- ❑ Lancement au C05 au 01.01.24 : passage de la collecte des OM en porte à porte à une fréquence à 1 fois tous les 15 jours (hormis Laval centre + gros producteurs)
- ❑ Reprise de la collecte des OM en régie sur le territoire de l'ex pays de Loiron au 01.01.2024 (Gain = 500K€). La collecte des OM sera donc réalisée en régie sur l'ensemble du territoire de LA.
- ❑ Obligation de compostage au 01.01.24 : déploiement à grande échelle de la distribution de composteurs individuels et collectifs

INVESTISSEMENT :

- ❑ Lancement du projet de la déchetterie de Laval,
- ❑ Acquisition bacs pour le déploiement du compostage

3 – Fonctionnement : Détails et équilibres

- Les Charges
 - **Coût de Traitement des OM et tout-venants** : Nouvelle convention reprise de la gestion des encombrants/ du tout-venant du Cd 53 (Tonnage + prix unitaire = en forte augmentation). : + 360 K€ en 2024/2023
 - **Augmentations de divers tarifs** intégrant l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)
 - ❖ OM = + 11,46% /2023,
 - ❖ Encombrants = + 12,% / 2023.
 - **Recours aux Intérimaires** au regard des difficultés de recrutement : + 30 K€/an

Les actions majeures mises en place en 2024 permettent de stopper la hausse exponentielle des coûts "subis" sur le service déchets constatée en 2022 (+10,9%) et 2023 (+13,6%). Sur la période restante 2024-2026, l'évolution des coûts est contenue.

K€	2022	2023	2024	2025	2026	
Charges à caractère général	8 790	10 105	9 725	10 153	10 305	
Charges de personnel	2 735	2 996	3 060	3 106	3 152	
Autres charges de gestion courante	51	54	50	50	50	
Atténuations de produits	0	0	0	0	0	
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0	
Charges fct courant	11 577	13 154	12 835	13 309	13 508	
Charges exceptionnelles larges *	0	5	5	5	5	
Charges fct hs intérêts	11 577	13 159	12 840	13 314	13 513	
Intérêts	31	25	20	58	129	
Charges de fonctionnement	11 608	13 184	12 860	13 372	13 641	
	MOYENNE	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Charges de fonctionnement - Ev° nominale	5,6%	10,9%	13,6%	-2,5%	4,0%	2,0%
Charges de fonctionnement - Ev° réelle	3,2%	7,1%	11,4%	-4,4%	1,9%	0,0%

- Les recettes :

- ❑ **RECETTES HORS TEOM - Fortes baisses envisagées : -17,2 % en 2024; à compter de 2025 - 2,3%/an**

Explications :

- ❖ **Soutiens CITEO** : Le nouveau contrat cadre national n'est pas encore validé. Par mesure de prudence, reconductions des recettes au niveau 2023 à compter de 2024.
- ❖ **Reventes des matériaux triés** : Prévision d'une baisse de produits. Reprise de matériaux: 384K€ à compter de 2024 (équivalent au niveau 2020)
- ❖ **Redevances spéciales versées par les administrations exonérées de la TEOM** (470K€ en 2024) : suit le traitement du coût des OM : +30K€ /

- ❑ **TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) : Maintien du taux sur la période**

Il n'est pas prévu de recourir à une hausse de la fiscalité sur le présent mandat. Les mesures d'économies de charges mises en place en 2024 permettent de tenir localement cet objectif. Cet état de fait relève quasiment de l'exception au plan national.

L'évolution des recettes de fonctionnement tient compte d'un taux de TEOM harmonisé dès 2023 au taux de 8.10%, harmonisation avec l'ancien territoire du Pays de Loiron.

La progression du produit de TEOM est liée à l'évolution des bases + 3,5% en 2024 puis + 2,5% en 2025 et + 2,0% en 2026

K€	2022	2023	2024	2025	2026
Bases de TEOM	116 635	124 799	129 167	132 396	135 044
TEOM	9 602	10 109	10 463	10 724	10 939
Taux de TEOM	8,23%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%

Du fait de la forte baisse des produits de revente de matériaux, globalement, les produits de fonctionnement évoluent à la baisse, -1,9% en 2024, puis + 1,8 % en 2025 et +1,5 % en 2026, soit une moyenne nominale de + 2,5 %/ an sur la période 2022-2026 et une évolution réelle limitée à + 0,2% /an.

K€	2022	2023	2024	2025	2026	
Produits des services	527	558	505	505	505	
Impôts et taxes	9 602	10 109	10 463	10 724	10 939	
Subventions d'exploitation	1 969	1 756	1 750	1 740	1 730	
Autres produits de gestion courante	1 274	1 682	1 100	1 100	1 100	
Atténuations de charges	19	2	20	20	20	
PROD. FCT COURANT	13 391	14 107	13 838	14 089	14 294	
Produits exceptionnels larges *	4	12	12	12	12	
PROD. DE FONCTIONNEMENT	13 394	14 119	13 850	14 101	14 306	
	MOYENNE	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
PROD. DE FONCTIONNEMENT - Ev° nominale	2,5%	5,8%	5,4%	-1,9%	1,8%	1,5%
PROD. DE FONCTIONNEMENT - Ev° réelle	0,2%	2,2%	3,3%	-3,8%	-0,2%	-0,5%

- **Fonctionnement : Evolution des équilibres**

La prospective met en évidence le constat suivant : le volume de baisse de charges compense le volume de baisse de produits en 2024 mais ne permet pas de dynamiser la CAF nette les années suivantes

K€	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fct. courant	13 391	14 107	13 838	14 089	14 294
- Charges de fct. courant	11 577	13 154	12 835	13 309	13 508
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 814	953	1 003	780	786
+ Solde exceptionnel large	4	7	7	7	7
= Produits exceptionnels larges*	4	12	12	12	12
- Charges exceptionnelles larges*	0	5	5	5	5
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 818	960	1 010	788	793
- Intérêts	31	25	20	58	129
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 787	935	990	730	665
- Capital	301	226	224	309	467
= EPARGNE NETTE (EN)	1 486	710	766	421	197

4- Investissement : détails et équilibres

- Les dépenses

Pour mémoire, le schéma directeur prévoit le déploiement des dépenses suivantes :

K€	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Déchèterie et recyclerie LAVAL	0	700	1 500	2 000	0	4 200
Recyclerie Ouest	0	0	0	0	150	150
Rénovation d'une déchèterie	0	0	0	500	330	830
Conteneurs PAV fournitures	0	0	600	600	600	1 800
Conteneurs PAV travaux	0	0	440	440	440	1 320
Acquisition BOM	0	0	262	275	290	827
Acquisition BACS	0	0	140	100	100	340
Renouvellement conteneurs	0	0	280	240	240	760
Compostage et Broyage	0	0	232	192	192	616
Véhicules légers	0	0	0	12	60	72
Autres opérations d'équipement	1 402	4 370	200	200	200	6 372
Opérations d'équipement directes	1 402	5 070	3 654	4 559	2 602	17 287

PROGRAMME 2024

- Lancement du projet de la déchetterie de Laval, acquisition dans un 1^{er} temps (740K€), 1,5M€ (travaux 2024), sur un coût d'opération de 3,5M€
- Acquisition bacs (déploiement compostage) : + 40K€ 2024 et 2025

- Le financement de l'investissement

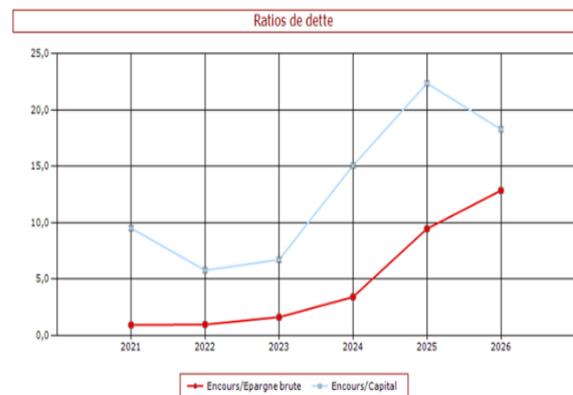
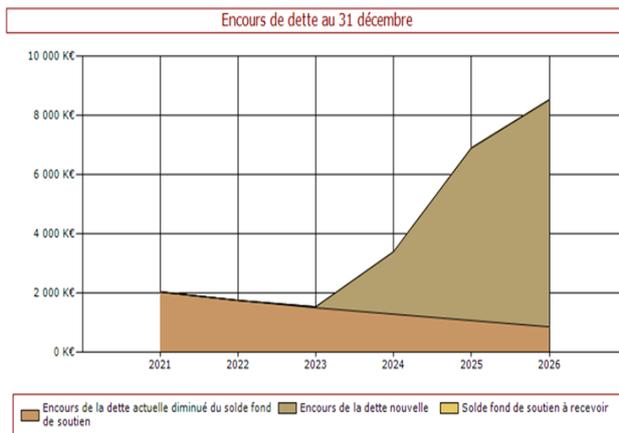
K€	2022	2023	2024	2025	2026
Dép. d'inv. hs annuité en capital	1 423	5 085	3 654	4 559	2 602
Dép. d'inv. hs dette	1 423	5 085	3 654	4 559	2 602
Dépenses d'équipement	1 423	5 085	3 654	4 559	2 602
Dépenses directes d'équipement	1 402	5 070	3 654	4 559	2 602
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	22	15	0	0	0
Financement des investissements	1 826	1 510	3 654	4 559	2 602
Epargne nette	1 486	710	766	421	197
Ressources propres d'inv. (RPI)	247	600	600	100	100
FCTVA	247	600	600	100	100
Produits des cessions	0	0	0	0	0
Subventions yc affectations	94	200	200	200	200
Emprunt	0	0	2 088	3 838	2 105
Variation de l'excédent global	403	-3 575	0	0	0

K€	2022	2023	2024	2025	2026
Excédent global de clôture (EGC)	4 450	875	875	875	875

Recours à l'emprunt : Le recours à l'emprunt est limité à 8 M€ sur la période 2024/2026, proportionnellement au volume d'investissements prévu mais ce besoin de recours à l'emprunt se poursuit après 2026.

Le délai de désendettement d'une année en 2022, s'établit à 12,9 ans en 2026, et 21,8 années en 2027. En 4 ans, l'encours de la dette est multiplié par 6. Sans amélioration de la CAF brute, voire sa diminution, le délai de désendettement progresse et l'encours de la dette 2027 sera supérieur à 2022.

DETTE AU 31/12	DETTE SIMULEE					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
BA DECHETS						
CAF BRUTE	1 787	935	990	730	665	461
CAF NETTE	1 486	710	766	421	197	114
ENCOURS DE DETTE	1 773	1 572	3 381	6 910	8 547	10 047
DELAI DE DESENETTEMENT	1,0	1,7	3,4	9,5	12,9	21,8



5° CONCLUSION GENERALE

La feuille de route de mandat 2020-2026 de Laval Agglomération est ambitieuse et s'inscrit dans la volonté d'agir pour ne pas subir, maîtriser, voire pour infléchir les tendances aujourd'hui constatées.

Le plan d'actions correspondant de Laval Agglomération est présent dans le budget principal bien sûr mais une grande partie des actions liées à l'environnement est portée par les budgets annexes tels que l'eau, l'assainissement, les transports, les déchets ménagers.

Les crédits budgétaires dévolus à ces stratégies sont importants voire inédits mais ils sont proportionnels aux besoins. Ils illustrent le volume des moyens à consacrer pour que l'action publique portée par Laval Agglomération s'inscrive résolument dans un changement majeur et sur des délais aussi brefs que possibles.

D'un point de vue budgétaire, pour tenir de manière ces engagements dans la durée, la responsabilité impose de se laisser des marges de manœuvre. La construction de la prospective financière 2024 de Laval Agglomération répond à cette exigence. Les équilibres financiers ont été posés en consolidant l'ensemble des budgets. C'est pourquoi, le budget principal a été volontairement inscrit dans la maîtrise et donc la stabilité de ces ratios, et ce, afin de permettre aux budgets annexes de monter en puissance et de recourir à la dette de manière significative mais raisonnée pour financer ses ambitieux programmes d'actions.

1° Structure et gestion de l'encours de dette

1. Le contexte de la gestion de dette et de financement de l'Agglomération

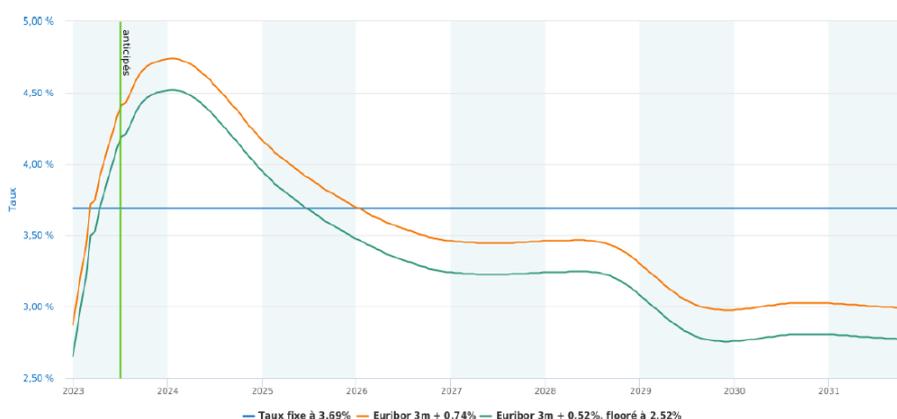
a) Les conditions de taux d'intérêts

La hausse des frais financiers, qui ne représentent qu'une part secondaire des dépenses de fonctionnement, participe au sentiment d'une forte instabilité budgétaire. À moyen terme, une partie de la dette pourrait fluctuer au gré des taux variables.

Après six années de baisse exceptionnelles et une légère remontée en 2021, les taux des prêts de longue durée ont bondi pour retrouver des niveaux plus "classiques"

Une baisse des taux est cependant estimée pour le 2^{ème} semestre 2024. (source Taelys)

2. Marché financier



b) L'Agglomération se finance dans de très bonnes conditions financières

Dans ce contexte, l'Agglomération a lancé ses dernières consultations sur le premier semestre 2023.

L'Agglomération a obtenu des taux de réponse très satisfaisants au regard de ses demandes, avec le positionnement des principaux acteurs du marché bancaire couvrant 100% de ses besoins exprimés. Les conditions financières obtenues se sont par ailleurs avérées compétitives,

ressortant dans le bas de fourchette de marché. Son faible taux d'endettement actuel est rassurant pour les partenaires financiers.

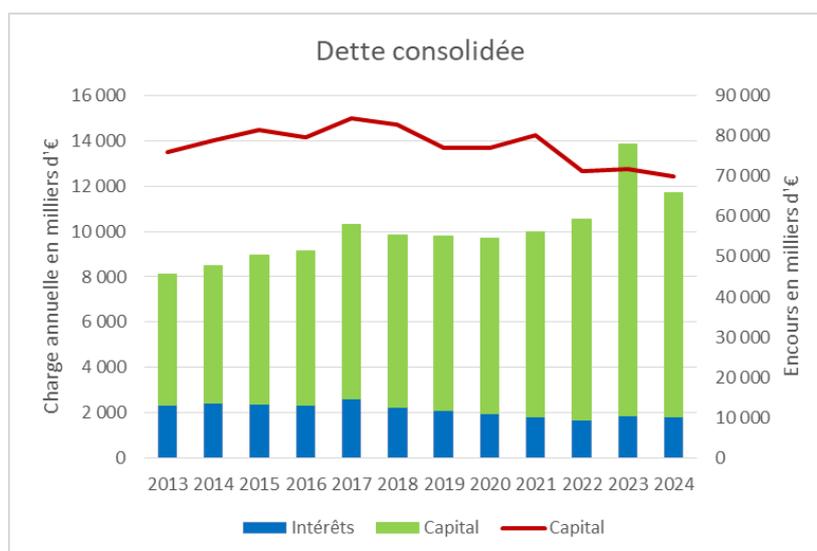
2. Projection de l'encours de dette au 31 décembre 2024

a) Le volume de l'encours de dette de l'Agglomération

Le volume de l'encours de dette de l'Agglomération tous budgets confondus ressortira à 69,8M€ au 31/12/2024 (78 M€ au 31/12/2022). Il tient compte du remboursement anticipé d'un prêt de 2,3M€ sur le BA parc Grand Ouest en 2023.

Cet encours de dette projeté tient compte de l'hypothèse que les nouveaux emprunts réalisés par l'Agglomération depuis 2022 soient intégralement débloqués en 2024.

Il s'agit du BA de l'eau où l'encours est porté de 7 M€ au 31/12/23 à 15,2M€ au 31/12/24 (Intégration du déblocage de 2 emprunts signés mais non encaissés de 8M€)



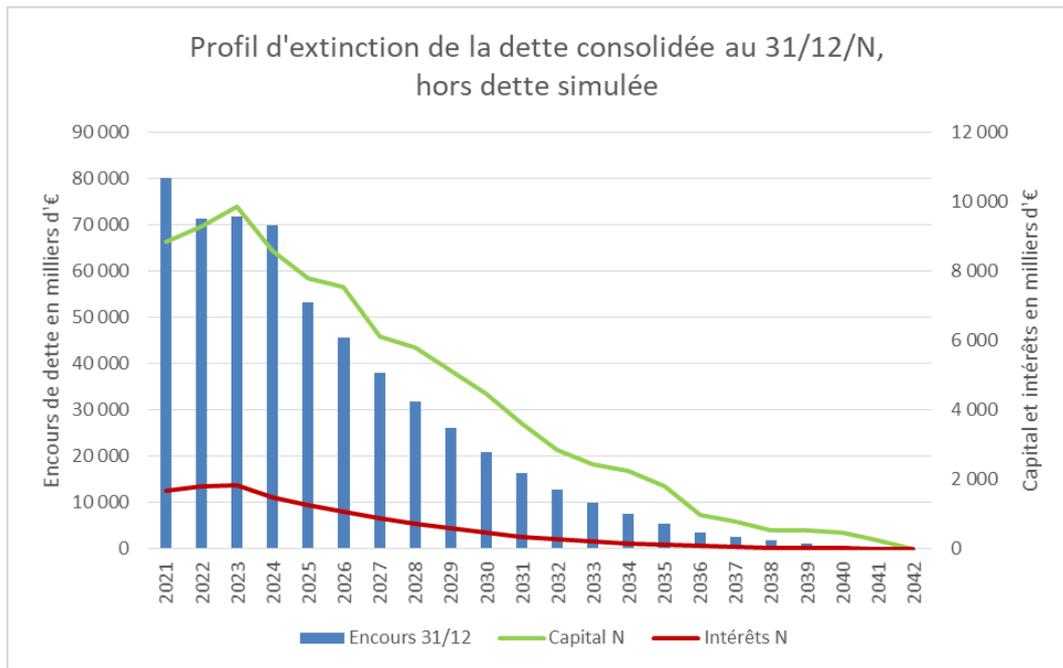
b) Profil de remboursement de la dette

L'Agglomération rembourse rapidement son encours de dette. Pour rappel, la durée de vie moyenne présente la rapidité de remboursement de la dette par rapport au profil de remboursement de chaque encours.

La prospective financière de l'Agglomération lui permet d'intégrer des financements sur des durées courtes. Elle privilégie ainsi le recours aux nouveaux financements sur des durées de 15 ans afin de limiter les charges financières globales sur chaque encours de dette. Étant donné la durée de vie moyenne courte de sa dette, l'Agglomération pourra à l'avenir recourir à des emprunts sur des durées plus longues afin de limiter ses contraintes d'amortissement en

prospective et/ou croiser au besoin avec la durée de l'amortissement des biens réalisés (ex : durée de vie des réseaux eau/assainissement)

c) Le coût moyen de l'encours de dette



Dans les conditions de marché actuelles, le coût moyen de la dette (tous budgets) de l'Agglomération ressortira à 2,56 % au 31/12/2024.

	2024 Coût estimatif		
	Volume	Part encours	Taux moyen
Exposition taux fixe	59 520 668	81,81%	2,27%
Exposition taux variable	11 834 779	18,19%	3,65%
TOTAL CONSOLIDE	71 355 447	100,00%	2,56%

d) Impact de la dette nouvelle simulée sur l'encours de dette actuel

La consolidation de l'encours de la dette est fortement impactée par les emprunts nouveaux simulés. Le poids de la dette du budget annexe de l'eau est conséquent. Il est essentiel de disposer de cette vision globale pour conserver des marges de sécurité et éviter de trop charger le budget principal qui doit être en capacité d'absorber l'hypothèse de chocs conjoncturels et amortir leurs effets.

Réduire cet encours supposerait revoir à la baisse l'ambition des actions projetées ou réfléchir à une autre politique tarifaire.

LA PROSPECTIVE ENDETTEMENT 2024 CONSOLIDEE						
DETTE AU 31/12			DETTE SIMULEE			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
BUDGET PRINCIPAL						
CAF BRUTE	11 180	10 563	12 326	12 238	11 600	10 854
CAF NETTE	6 895	6 143	7 612	7 588	7 238	6 563
CHARGES D'INTERETS	832	950	990	982	1 024	1 042
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	36 255	36 835	36 005	35 564	35 144	34 310
DELAI DE DESENDETTEMENT	3,2	3,5	2,9	2,9	3,0	3,2
BA TRANSPORT						
CAF BRUTE	1 549	1 200	1 622	2 132	2 288	2 435
CAF NETTE	437	131	253	786	1 040	734
ENCOURS DE DETTE	8 676	9 807	10 661	11 617	12 001	13 611
DELAI DE DESENDETTEMENT	5,6	8,2	6,6	5,4	5,2	5,6
BA EAU						
CAF BRUTE	2 983	2 816	3 117	2 799	2 827	2 855
CAF NETTE	2 820	2 650	2 751	1 939	1 528	1 473
ENCOURS DE DETTE	3 412	7 818	24 524	41 064	44 068	44 316
DELAI DE DESENDETTEMENT	1,1	2,8	7,9	14,7	15,6	15,5
BA ASSAINISSEMENT						
CAF BRUTE	2 282	2 419	2 408	2 413	2 406	2 452
CAF NETTE	1 681	1 860	1 835	1 732	1 599	1 541
ENCOURS DE DETTE	6 058	5 500	8 346	11 112	12 761	14 806
DELAI DE DESENDETTEMENT	2,7	2,3	3,5	4,6	5,3	6,0
BA DECHETS						
CAF BRUTE	1 787	935	990	730	665	461
CAF NETTE	1 486	710	766	421	197	114
ENCOURS DE DETTE	1 773	1 572	3 381	6 910	8 547	10 047
DELAI DE DESENDETTEMENT	1,0	1,7	3,4	9,5	12,9	21,8
TOTAL CONSOLIDE DETTE ACTUELLE + DETTE NOUVELLE						
CAF BRUTE	8 601	7 371	8 136	8 073	8 185	8 203
CAF NETTE	6 424	5 351	5 604	4 878	4 365	3 861
ENCOURS DE DETTE	56 174	61 532	82 916	106 268	112 521	117 089
DELAI DE DESENDETTEMENT	6,5	8,3	10,2	13,2	13,7	14,3

2° Informations relatives aux ressources humaines

Un effectif total de près de 520 personnes au service de la Communauté

La structure des effectifs est présentée dans le tableau ci-dessous, à partir des documents présentés au Comité social territorial du 9 novembre 2023. A cette date, la Communauté comptait 557 emplois publics (postes) et 38 emplois de droit privé (affectés à la Régie Eau & assainissement), pour un effectif total de 595 postes.

POSTES PAR BUDGET	CAT	POSTES (NB)	POSTES (ETP)	AGENTS (ETP)	DONT **			VACANTS	
					T	C	DP	nb	tx
Laval Agglomération		595	571,75	518,51	434	69	38	51	8,6%
BUDGET 01 - PRINCIPAL		453	430,25	387,31	341	67		43	9,5%
FILIERE ADMINISTRATIVE		183	181,5	164	149	17		16	8,7%
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	2	2	1	1			1	
ATTACHES TERRITORIAUX	A	60	59,5	50,2	39	12		7	
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1	1	1				
DIRECTEUR GNRL ADJOINT DES SERVICES	A	4	4	3	3			1	
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	69	69	63,4	60	4		6	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	47	46	45,4	45	1		1	
FILIERE ANIMATION		4	3,69	3,59	3	1			0,0%
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	3	2,69	2,69	2	1			
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	1	1	0,9	1				
FILIERE CULTURELLE		124	105,39	95,891	89	23		12	9,7%
ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	A	2	2	2	2				
BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX	A	1	1	1	1				
DIRECTEURS ETABLISST ENSEIG ART TER	A	2	2	2	2				
PROFESSEURS ENSEIGNEMENT ART TERR	A	34	29,906	26,381	25	6		2	
ASSISTANTS TERR. ENSEIGNT ARTISTIQ	B	84	69,485	63,51	58	17		10	
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	C	1	1	1	1				
FILIERE SOCIALE		2	2	2	2				0,0%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	2	2	2	2				
FILIERE SPORTIVE		19	18,17	18	9	9		1	5,3%
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	18	18	18	9	9			
OPERATEURS TERR.ACT.PHYS.ET SPORT	C	1	0,17	0				1	
FILIERE TECHNIQUE		121	119,5	103,83	89	17		14	11,6%
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	32	31,5	23,5	19	5		8	
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	37	37	32,8	23	10		3	
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	41	40	35,525	35	2		3	
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	11	11	12	12				
BUDGET 05 - TRANSPORTS		3	3	1,7	2			1	33,3%
FILIERE ADMINISTRATIVE		1	1	0,7	1				0,0%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	1	1	0,7	1				
FILIERE TECHNIQUE		2	2	1	1			1	50,0%
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	2	2	1	1			1	
BUDGET 06 - DECHETS MENAGERS		69	68,5	60,9	60	2		6	8,7%
FILIERE ADMINISTRATIVE		7	7	5,7	4	2		1	14,3%
ATTACHES TERRITORIAUX	A	2	2	1,9	2				
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	1	1	0				1	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	4	4	3,8	2	2			
FILIERE ANIMATION		8	7,5	7,2	8				0,0%
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	3	3	2,8	3				
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	5	4,5	4,4	5				
FILIERE TECHNIQUE		54	54	48	48			5	9,3%
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	2	2	2	3				
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	3	3	2	2			1	

	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	46	46	42	42			4	
	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	3	3	2	3				
BUDGET 09 - EAU			31	31	29,8	18		12	1	3,2%
FILIERE ADMINISTRATIVE			8	8	7,8	5		3		0,0%
	ATTACHES TERRITORIAUX	A	1	1	1			1		
	REDACTEURS TERRITORIAUX	B	1	1	1	1				
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	6	6	5,8	4		2		
FILIERE TECHNIQUE			23	23	22	13		9	1	4,3%
	INGENIEURS TERRITORIAUX	A	5	5	4	1		3	1	
	TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	4	4	4	1		3		
	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	9	9	9	6		3		
	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	5	5	5	5				
BUDGET 11 - ASSAINISSEMENT			39	39	38,8	13		26		0,0%
FILIERE ADMINISTRATIVE			6	6	5,8	4		2		0,0%
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	6	6	5,8	4		2		
FILIERE TECHNIQUE			33	33	33	9		24		0,0%
	INGENIEURS TERRITORIAUX	A	1	1	1	1				
	TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	13	13	13	1		12		
	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	17	17	17	6		11		
	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	2	2	2	1		1		

Parmi ces emplois, près de 73% sont statutaires (titulaires et stagiaires de la fonction publique).

Zoom sur la part des emplois statutaires

L'intégration en service public industriel et commercial des services Eau (budget annexe 09) & assainissement (budget annexe 11) conduit à ce que chaque départ d'agent relevant du droit public dans ces services résultera en une embauche sous statut de droit privé. Le nombre d'agents statutaires est donc automatiquement amené à baissé de ce fait. A terme tous les agents de ces régies (moins la direction qui doit rester de droit public) seront de droit privé soit, selon les chiffres actuels: 69.

Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a assoupli les modalités de recours au contrat de droit public. Même si l'attention à privilégier le concours reste toujours haute, cette évolution amène également à voir le pourcentage de statutaires baisser. Les conséquences financières de ce dernier point sont incertaines. En effet, sur des compétences rares (et dans un marché du travail sous très haute tension), la capacité à négocier des candidats contrebalancent souvent le fait que l'emploi contractuel est moins coûteux que l'emploi statutaire.

a. Rétrospectivement (Masse salariale consolidée = Tous budgets)

Méthode : il convient de rappeler que la pratique de la collectivité en matière de prévision de la masse salariale est de partir du réalisé (projeté) de l'année n auquel sont appliquées les évolutions connues.

Cela signifie que la base repose sur les postes effectivement occupés et non sur le tableau des emplois permanents (TEP)

De façon brute (c'est-à-dire sans retrancher les recettes provenant de la Ville du fait de la mutualisation), et consolidée, la réalisation 2023 devrait être proche de 100% (99,56%). Elle aurait dû la dépasser :

- les hausses de SMIC
- la hausse du point

La résorption de vacances de postes intégrées aux budgets primitifs n'ayant pas été intégralement consommée, tous les emplois vacants n'étant malheureusement pas encore pourvus, ces crédits disponibles ont permis d'absorber ces dépenses non prévues au BP 2023. *Nb : le taux "incompressible" de vacance" est estimé à 7% et Laval Agglo présente un taux de 8,6% en période de tension du marché de l'emploi.*

Le tableau en stock présenté ci-dessus masque en outre des évolutions variées dont voici la synthèse (base = vote du TEP de février 2022 et non le BP 2023)

- 36 transformations ou re-cotations (principalement du fait de l'évolution des postes du fait de la nouvelle organisation)
- 54 suppressions, dont 18 nettes (corrections d'erreur ou régularisations)
- 74 créations (dont 4 à temps non complet), dont 38 nettes

A noter qu'une transformation / re-cotation est réglementairement une suppression puis une création, d'où ce calcul en "net". Le solde des créations nettes moins suppressions nettes est donc de 20 postes.

	Total	À temps complet	A temps non complet	Net (transformations retranchées)
Transformations ou recotations	36	36	0	
Suppressions	54	54		18
Créations	74	70	4	36
Solde				+ 20

De manière très synthétique, il convient de rappeler que ces mouvements ont un impact sur le bilan de mutualisation dont les répartitions se déclinent comme suit :

à temps complet	Mutualisation Administration (Agglo: 28,26% / Ville: 71,74%)		Mutualisation Technique (Agglo: 20,01% / Ville: 79,99%)	
	Total	dont nets	Total	dont nets
Postes supprimés	16	3	4	1
Postes créés	16	3	2	2

Zoom sur les créations 2023 :

Parmi les créations, il convient de signaler les 19 concernant le service des piscines, soit 17 emplois issus du transfert de l'établissement AquaBulle (intervenu le 21 avril 2023) et deux pour l'élargissement de l'amplitude d'accueil de la piscine Saint Nicolas. Toujours au sujet de la piscine, la masse salariale du service se verra augmenter de 4,5 ETP, en grande partie compensés : 4 agents d'entretien qui permettront de mettre fin au paiement de la prestation de service (choix de gestion du délégataire) et 0,5 d'agent de gestion budgétaire et administratif.

Le tableau ci-dessus reprend également plusieurs contrats de projet déclenchés pour servir la feuille de route de Laval Agglomération et qui se réaliseront en année pleine en 2024. Par exemple :

- pour la mise en place de la stratégie de prévention des déchets (budget annexe 06) ;

- pour le contrat d'objectif territorial (COT) avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- 2 conducteur.trice.s d'opération pour faire avancer ea PPI ;
- projet de ferme urbaine ;
- après l'expérimentation dès 2022, lancement effectif de l'opération Territoire zéro chômeur de longue durée...

b. Prospectivement (Masse salariale consolidée)

Au-delà des impacts année pleine des mouvements de 2023, plusieurs facteurs font évoluer, à la hausse, le montant du chapitre 012, partie "paies" exclusivement, de + 2,024M€ potentiellement au regard de l'ensemble des besoins.

Les principaux éléments de variation sont les suivants :

A) 41 % = Evolutions contraintes : + 832 K€

- la hausse de 5 points sur toutes les grilles décidées, mesure gouvernementale pour la fonction publique de juin 2023 (34,69€ chargé par mois par ETP / près de +238 000€).
- la hausse du taux de cotisation de la CNRACL (assurance maladie et retraite), hausse à relier à la hausse de l'âge légal de départ en retraite (de 30,65% à 31,65% / plus de 118 000€) ;
- Mesures réglementaires + Glissement vieillesse technicité/avancements de grade/promotion : 125 K€
- Hypothèse hausse du taux du versement mobilité taux de 0,8 porté à 1% au 01.07.24 : 12 K€
- Intégration complémentaire de la résorption d'un point de la vacance de poste

B) 41 % = Masse salariale déjà validée en lien avec les modifications de périmètres : 837 K€

Aquabulle, Urbanisme, Archives, Conducteurs de travaux, service à la mobilité, maintenance électromécanique / usine de l'eau, conseiller prévention, internalisation de la gestion des vêtements de travail, ...

C) 18 % = Besoins exprimés par les services et non validés au stade de la prospective : 355 K€

Mission de transformation numérique, soutiens administratifs et financiers, suivi et gestion d'une charte de l'achat responsable, ...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231127-S07-CC-168-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Mise en ligne : 08-12-23